SOMMAIRE

1. Ordre du jour P.

2. Direction de la Société P.

3. Message du Président P.

4. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire P.

5. Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Annuels P.

6. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées P.

7. Point sur la gestion de la crise sanitaire P.

8. Projet de résolutions P.

9. Etats Financiers Syscohada P.

10. Etats Financiers Individuels IFRS P.

11. Etats Financiers Consolidés IFRS P.

1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Il est proposé aux Administrateurs de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire annuelle, le mercredi 27 mai 2020 à Abidjan, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels personnels établis selon le SYSCOHADA ;
- Approbation des états financiers personnels établis selon le SYSCOHADA de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés établis selon les normes comptables internationales IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2019;
- Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés établis selon les normes comptables internationales IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visés aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
- Affectation et répartition du résultat ;
- Fixation de l'indemnité de fonction des Administrateurs ;
- Ratification du renouvellement de mandats de trois Administrateurs ;
- Point sur la gestion de la crise sanitaire ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

2. DIRECTION DE LA SOCIETE

Conseil d'Administration		Exercice de fin de Mandat
Président du Conseil d'Administration	EBAH Basile	2019
Administrateurs	ALBEROLA Marc	2019
	AXA REIM SGP	2019
	BAKAYOKO Ahmadou	2024
	BEHIBRO Fidèle	2023
	DIA Mamadou	2022
	ECP FII FINAGESTION	2021
	MAHI SLAHA Clarisse	2023
	LE GUENNOU Vincent	2021
	SARAKA-YAO Marie-Ange	2023
	PETERSCHMITT Louis	2024
	TAUZIAC Eric	2023
Commissaires aux comptes Titulaire	EY	2024
Suppléant	UNICONSEIL	2024
Co-Titulaire	MAZARS	2022
Suppléant	N'DABIAN Kroah Bile	2022

Comité de Direction

DIRECTEUR GENERAL	**BAKAYOKO Ahmadou**	
Conseiller DG		GUIVARCH Hervé
Conseiller DG		YOBOUE Descor
D. G. A. chargé des opérations	**AKELE Mouchy Jocelyn**	
Directeur Assainissement, grands comptes, act industrielles		LOUKOU Kouamé Aimé
Directeur adjoint clients grands comptes		GUEYE Epse EBAGNITCHIE
Directeur adjoint assainissement		GOGO G. Hypolithe
Directeur Exploitation Abidjan		COULIBALY Damase
Directeur Exploitation Intérieur		KINIMO Hilaire
Directeur Marketing et Relations clients		ADOU Franck Mathieu
Conseiller DGAO		AYEMOU Ouanoumi Alain
Assistant DGAO		KOTCHI Arrico Venance
Directeur Central Gestion, Finances et Logistique	**DEGNY Akadié Guy Florent**	
Directeur Logistique		KISSIEDOU Kousso Valérie
Directeur Logistique adjoint		LABORDE Bruno
Directeur Financier et Comptable		ABA Aba David Pacôme
Directeur du Budget et du Contrôle de Gestion Adjoint		N'GUESSAN Epse SEKA Maryse
Directeur Central Technique	**GNALLA Vincent Alfred Joël**	
Directeur Production		GOSSO Olivier
Directeur Qualité Eau		AW Sadat
Directeur Etudes et Travaux		AKA AKPA André Olivier
Directeur Maintenance		BROU Armand
Directeur Maintenance adjoint		DEMBELE Souleymane
Responsable Patrimoine affermé et suivi hydraulique villageoise		DEDJE Dadié
Secrétaire Général	**AKA Epse SEM Eléonore**	
Attaché SG chargé des projets spécifiques		KONE Bazoumana
Attaché SG chargé des CA-AG-CAO		ALLEY Epse LAGO Chantal
Directeur des Ressources Humaines		HOUNNOU Dodji Cédrick Brice

3. MESSAGE DU PRESIDENT



Basile EBAH
Président du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

L'année 2019 a enregistré plusieurs faits importants au plan économique et social.

Au plan économique, selon la Banque Mondiale, l'évolution de l'activité est demeurée favorable avec un taux de croissance du PIB de 7,2% en 2019 contre 7,4% l'année précédente. Un tel niveau de croissance maintient la Côte d'Ivoire parmi les pays les plus dynamiques du continent.

Au plan social, on peut retenir le programme social du gouvernement lancé en 2019.
Dans ce contexte, notre société a poursuivi ses efforts d'amélioration qui ont notamment porté sur la mise en œuvre de deux projets importants :

- la mise à niveau des installations d'hydraulique villageoise. Ce projet qui s'inscrit dans le cadre du programme social du gouvernement, vise à terme, la réhabilitation de 21 000 pompes à motricité humaine sur l'étendue du territoire ;

- l'amélioration des performances opérationnelles de SODECI et la meilleure prise en compte des besoins de nouveaux clients. Ce projet est mis en œuvre en partenariat avec l'Etat.

Malgré un contexte marqué par ailleurs par un déséquilibre financier sectoriel fragilisant la situation financière SODECI, notre société a réussi à poursuivre la fourniture de services à ses clients.

C'est pourquoi, je tiens, en votre nom, à féliciter tous les collaborateurs de la SODECI pour leurs efforts et leur implication. Ils méritent notre reconnaissance et nos sincères encouragements.

Nous voulons également saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier à nos collaborateurs disparus au cours de l'année 2019.

En 2020, la mise en œuvre par SODECI de la vision du gouvernement d'accélérer sa politique sociale connaitra un frein eu égard à la pandémie de la COVID 19 qui frappe notre pays. En effet, la SODECI a dû bâtir un plan de riposte à cette crise sanitaire mondiale autour des axes de la protection des personnes et de la continuité d'activité. Par ailleurs, dans un élan de solidarité, en vue d'accompagner efficacement l'Etat de Côte d'Ivoire dans ses efforts de lutte contre la COVID 19, la SODECI et des sociétés du groupe ERANOVE, se sont associées aux actions engagées par la puissance publique, dans le plan de

réplique amorcé pour contenir la propagation du virus et assurer la prise en charge des malades.

La SODECI a, dans le cadre de la politique sociale du gouvernement, de nombreux défis à relever, notamment celui de l'accompagner dans l'amélioration de l'accès à l'eau potable des populations sur l'ensemble du territoire national, en particulier dans les zones périurbaines et rurales.

Je suis persuadé qu'avec l'engagement de nos collaborateurs et le soutien de nos institutions de tutelle, la dynamique amorcée se poursuivra en 2020 et permettra ainsi à la SODECI de mieux répondre à vos attentes ainsi qu'à celles de l'Etat et de nos clients.

Merci chers actionnaires pour votre confiance et votre soutien à nos actions.

Nous vous invitons à continuer d'observer les mesures barrières.

4. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux statuts afin de faire entendre la lecture du rapport de gestion de votre Conseil d'Administration, ainsi que des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2019 et sur les opérations intervenues au cours de ladite période.

Nous vous demanderons, après avoir entendu ces rapports, de statuer sur les comptes, et de vous prononcer sur les résolutions qui vous sont soumises.

Nous vous rappelons que, conformément aux articles 525 et 526 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales, tous les actionnaires ont eu la faculté de consulter, au siège de la société, les états financiers et autres documents et qui sont également adressés à :

- La Direction Générale des Grandes Entreprises,
- La Comptabilité Nationale,
- La Banque de Données Financières,
- La Direction de l'Enregistrement,
- Et la BCEAO.

Votre Conseil d'Administration se tient d'autre part à votre disposition pour vous fournir en séance tous les éclaircissements que vous pourriez souhaiter.

Activités

En 2019, le **nombre d'abonnés** a augmenté de 8,5%.

Données d'activité	2018	2019	Variation (valeur)	Variation (%)
ABIDJAN				
Nombres d'abonnés	534 920	583 597	48 677	9,10
Volumes produits	173 064	185 981	12 917	7,46
Volumes facturés (km3)	110 162	116 438	6 276	5,70
Ratio de facturation	63,7%	62,6%	-1%	-1,64
INTERIEUR				
Nombres d'abonnés	620 799	671 433	50 634	8,16
Volumes produits	90 494	99 115	8 621	9,53
Volumes facturés	81 073	88 997	7 924	9,77
Ratio de facturation	89,6%	89,8%	0%	0,23
SOCIETE				
Nombres d'abonnés	1 155 719	1 255 030	99 311	8,59
Volumes produits	263 558	285 096	21 538	8,17
Volumes facturés	191 235	205 435	14 200	7,43
Ratio de facturation	72,6%	72,1%	-1%	-0,69

La **production globale** a augmenté de 8,17% par rapport à l'année 2018. Cette hausse est liée notamment à :

- L'exploitation, à leur pleine capacité, des usines de Songon et de Bimbresso (Abidjan) pendant toute l'année 2019 ;

- L'exploitation, pendant tout l'exercice 2019, d'infrastructures mises en place en fin d'année 2018, notamment à Bouaké en vue de faire face à la grave pénurie d'eau consécutive au tarissement de retenue de la LOKA, principale source d'alimentation en eau de la ville.

La **facturation** annuelle en volumes progresse de 7,43% par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation de la production et de la hausse du nombre de clients.

Produits en millions de FCFA	2018	2019	Variation	Variation
Ventes eau	57 087	62 232	5 145	9,0%
Travaux et services vendus	39 213	31 545	-7 668	-19,6%
Autres produits	9 878	10 781	903	9,1%
Total produits	**106 177**	**104 557**	**-1 620**	**-1,5%**

Charges en millions de FCFA	2018	2019	Variation	Variation
Achat, transport et services	68 622	67 209	-1 413	-2%
Charges de personnel	17 710	18 043	333	2%
Amortissements, provisions et autres charges	16 982	16 353	-629	-4%
Total charges	**103 314**	**101 605**	**-1 709**	**-2%**

- **Bilan**

Le **bilan** de la SODECI au 31 décembre 2019 vous est présenté ci-dessous.

En millions de FCFA	2018	2019	Variation	Variation
Actif immobilisé net	35 729	37 928	2 199	6%
Actif circulant	168 709	194 105	25 395	15%
Trésorerie actif	6 890	6 460	-431	-6%
Total actif	**211 329**	**238 492**	**27 163**	**13%**
Capitaux permanents	53 822	54 920	1 099	2%
Passif circulant	108 479	130 533	22 054	20%
Trésorerie passif	49 029	53 039	4 011	8%
Total passif	**211 329**	**238 492**	**27 163**	**13%**

Le total bilan est en hausse de 27,2 milliards de FCFA soit 13% comparativement au 31 décembre 2018. Les principales évolutions sont expliquées comme suit :

L'augmentation de l'actif immobilisé net (+2,2 milliards de FCFA) est liée principalement à l'acquisition de compteurs (évolution du nombre d'abonnés et du renouvellement des compteurs en fin de vie) ; ainsi qu'au renouvellement et à l'extension du parc automobile pour faire face aux besoins des activités.

L'accroissement de l'actif circulant (+25,4 milliards de FCFA) s'explique essentiellement par la dégradation des comptes du secteur traduisant un déficit plus accru.

Les **capitaux permanents** progressent de 1, 1 milliard de FCFA en raison principalement des augmentations enregistrées au titre des capitaux propres et des avances sur consommations, atténuées par le remboursement de la part échue de l'emprunt SGBCI.

Le **Passif circulant** est en hausse de 22,1 milliards de FCFA entre les deux exercices, du fait de l'allongement des délais de paiement des fournisseurs imposé par la situation de trésorerie.

La **trésorerie-passif** est en augmentation de 4 milliards de FCFA en liaison avec les concours bancaires sollicités pour couvrir les besoins d'exploitation.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR L'ENSEMBLE CONSOLIDE

Mesdames, Messieurs,
Chers Actionnaires,

La Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI) détient 33% (211 millions FCFA) du GIE dénommé Groupement des Services Eau et Electricité (GS2E) créée en juillet 2006 avec la CIE. La SODECI détient également 17% (17 millions FCFA) du capital de la SGA2E.

La SODECI et ces entités sont ensemble désignées « Groupe SODECI» ou « Ensemble Consolidé » pour lequel le présent Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur cet ensemble consolidé est établi (« Rapport de Gestion de l'Ensemble Consolidé »).

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux Statuts, afin de vous faire entendre la lecture du Rapport de Gestion de l'Ensemble Consolidé, ainsi que des Rapports de vos Commissaires aux Comptes, sur les états financiers annuels consolidés IFRS et les états financiers annuels individuels IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur les opérations intervenues au cours de cette période.

Nous vous demanderons, après avoir lu et entendu ces rapports, de statuer sur ces états financiers et de vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises.

Nous rappelons que tous les Actionnaires ont eu la faculté de consulter, au siège de la société, les états financiers annuels individuels IFRS et les états financiers annuels consolidés IFRS.

Votre Conseil d'Administration se tient également à votre disposition pour vous fournir en séance, tous les éclaircissements que vous pourriez souhaiter.

SITUATION DU GROUPE SODECI AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Rappel des dispositions légales relatives à la présentation des états financiers consolidés

Aux termes des dispositions de l'alinéa 1 de l'article 74 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière (« AUDCIF »), toute entité, qui a son siège social ou son activité principale dans l'un des Etats parties et qui contrôle de manière exclusive ou conjointe une ou plusieurs autres entités, doit établir et publier chaque année les états financiers consolidés de l'ensemble constitué par toutes ces entités ainsi qu'un rapport sur la gestion de cet ensemble.

Par la suite, l'article 75 de l'AUDCIF précise que l'établissement et la publication des états financiers consolidés sont à la charge des organes d'administration et de direction de l'entité dominante de l'ensemble consolidé, dite entité consolidante. Les états financiers consolidés des entités dont les titres sont inscrits à une bourse de valeurs et celles qui sollicitent un financement dans le cadre d'un appel public à l'épargne, doivent être établis et présentés selon les normes IFRS.

Par ailleurs, l'article 99 de l'AUDCIF dispose qu'un rapport sur la gestion de l'ensemble consolidé expose la situation de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date à laquelle les comptes consolidés sont établis, ainsi que ses activités en matière de recherche et de développement.

Enfin, l'article 101 de l'AUDCIF indique que les états financiers consolidés régulièrement approuvés, le rapport de gestion de l'ensemble consolidé, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes font l'objet, de la part de l'entité qui a établi les comptes consolidés, d'une publicité effectuée selon les modalités prévues par la loi.

Présentation de l'Ensemble Consolidé

L'Ensemble consolidé est constitué, outre l'entité consolidante SODECI, de GS2E, et SGA2E.

GS2E

Le Groupement des Services Eau et Electricité (« GS2E » ou « Groupement ») est un groupement d'intérêt économique constitué légalement le 09 Mai 2006 et rendu opérationnel le 01 Juillet 2006. Son domaine de prestation concerne l'externalisation des missions de Contrôle (Audit d'Exploitation) et l'externalisation et la mutualisation des services communs.

GS2E est détenu par SODECI (33%) et CIE (67%) Toutefois, SODECI y exerce un contrôle conjoint avec la CIE.

GS2E constitue une activité commune aux termes des normes comptables internationales IFRS. La méthode de consolidation consiste à comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges qui reviennent à SODECI dans les états financiers consolidés.

SGA2E

Filiale de la SODECI créée en 2011, SGA2E a pour mission la gestion des fonds communs de placement des agents SODECI et CIE.

SGA2E est détenue à 17% par SODECI, 17% par CIE et 66% par les agents.

Son capital initial de 50 millions de FCFA a été porté, suite à une opération d'incorporation de réserves intervenue en 2019, à 100 millions de FCFA et la part de SODECI est restée inchangée à 17%.

La participation de SODECI est comptabilisée suivant la méthode de la mise en équivalence en application des dispositions des normes internationales comptables IFRS.

Faits marquants de l'exercice 2019

Le rapport de gestion sur les états financiers annuels personnels de SODECI établis en application des dispositions du SYSCOHADA dont lecture vous a été donnée plus tôt, expose les faits importants ayant marqué l'exercice 2019 en ce qui concerne SODECI. Il a présenté successivement le contexte politique et social et l'environnement économique national.

Ce rapport a également présenté le bilan des activités de SODECI au titre de l'exercice 2019. Il convient d'indiquer que la facturation annuelle en volumes qui s'établit à 205 millions de m3 progresse de 7,43% par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation de la production et de la hausse du nombre de clients.

La croissance de la production s'explique par l'exploitation, à leur pleine capacité, des usines de Songon et de Bimbresso (Abidjan) pendant toute l'année 2019 ; ainsi que l'exploitation, pendant tout l'exercice 2019, d'infrastructures mises en place en fin d'année 2018, notamment à Bouaké en vue de faire face à la grave pénurie d'eau consécutive au tarissement de retenue de la LOKA, principale source d'alimentation en eau de la ville.

En ce qui concerne les autres entités de l'Ensemble Consolidé, il convient de retenir ce qui suit :

GS2E

Incident survenu à DSI en octobre 2019

En octobre 2019, suite à l'arrêt brutal de la climatisation centrale en salle machines (surchauffe 41°C), plusieurs disques de stockage ont été endommagés (environ 100 To).
Tout l'espace perdu a été reconstitué en **72 heures** après l'incident.
Les applications critiques ont été remontées sur le site de reprise **6 heures** après l'incident.
Les travaux de retour à la normal se sont déroulés progressivement durant les mois d'octobre et novembre 2019 (93% à fin Octobre 2019, 100% au 25 Novembre 2019).

Plan d'actions d'urgence :

- mise en place du monitoring de la température des salles principales et site de reprise ;
- renforcement de la climatisation en attendant le remplacement du système actuel par appel d'offre ;
- revue des contrats de maintenance.

Plan d'actions à moyen terme (2020)

L'audit de la production informatique commandé à ATOS en Novembre a conclu à :

- un renforcement de capacité et de technologie des systèmes de stockage : (plan d'investissement 2020) ;
- la réorganisation de la production informatique avec la création d'une entité de pré-production (prévue dans la nouvelle organisation 2020) ;
- un renforcement du lien FO entre le site de Production et le site de Reprise (mai 2020) ;

- la mise en place d'un plan de continuité d'Activité (PCA) niveau entreprise SODECI et CIE avec un risque manager qui pilotera le CA.

Démarche RSE à GS2E

GS2E s'est engagé dans une démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) sur l'ensemble de ses périmètres.
Il ressort de l'audit diagnostic initié en octobre 2019 que le système RSE à GS2E a une maturité globale de 49,35% avec des pratiques de responsabilité sociétale en construction.
Un plan d'actions RSE sera conçu et présenté pour validation et mis en œuvre en 2020 2021.

SGA2E :

- Changement de gouvernance avec la nomination d'un DG par intérim et d'un nouveau Présent

- Réflexion sur le mode d'évaluation des parts sociales pour tenir compte de l'évolution des contraintes règlementaires

Résultats financiers

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS IFRS

Conformément aux normes comptables internationales IFRS, les états financiers individuels sont les états financiers que présente une entité, et dans lesquels celle-ci peut choisir, sous réserve des dispositions de la norme *IAS 27 Etats financiers individuels*, de comptabiliser ses participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées soit au coût, soit conformément à IFRS 9 Instruments financiers, soit selon la méthode de la mise en équivalence, décrite dans IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

Les états financiers annuels individuels IFRS soumis à votre examen fait ressortir les principaux chiffres ci-dessous, exprimés en FCFA :

- Total bilan : 236 348 millions de FCFA
- Situation nette : 20 410 millions de FCFA
- Résultat net de l'exercice : 3 180 millions de FCFA

Ces états financiers annuels individuels IFRS ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration selon les normes comptables internationales IFRS.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS

Conformément aux normes comptables internationales IFRS, les états financiers consolidés sont les états d'un groupe dont les actifs, les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie de la société mère et de ses filiales sont présentés comme ceux d'une entité économique unique.

Les états financiers annuels consolidés IFRS soumis à votre examen fait ressortir les principaux chiffres ci-dessous :

- Total bilan : 238 992 millions de FCFA
- Situation nette : 20 415 millions de FCFA
- Résultat net de l'exercice : 3 181 millions de FCFA

Ces états financiers annuels consolidés IFRS ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration selon les normes comptables internationales IFRS.

RAPPROCHEMENTS RESULTATS

Etats financiers personnels SYSCOHADA – Etats financiers individuels IFRS

En dehors de l'entité consolidante SODECI, les entités consolidées sont tenues de préparer et d'établir leurs états financiers annuels (« Comptes personnels ») en application des dispositions de l'AUDCIF et du système comptable de l'OHADA (ensemble désigné « SYSCOHADA »).

Par ailleurs, SODECI, pour les besoins d'établissement et de paiement de son impôt sur les sociétés, prépare également des états financiers personnels conformément au SYSCOHADA. Dans les Comptes personnels de SODEC, sa participation dans ses filiales, dans les activités communes est comptabilisée au coût.

Pour les besoins de l'établissement des états financiers individuels IFRS de SODECI, un processus de conversion de la balance générale préparée selon les règles et principes du SYSCOHADA a été mis en œuvre. Les tableaux ci-après donnent le rapprochement entre le résultat tel qu'il ressort des Comptes personnels et le résultat des états financiers individuels IFRS, en milliers de FCFA sur les exercices 2018 et 2019 :

(en millions de Franc CFA)	2019	2018
Résultat des comptes individuels SODECI SYSCOHADA	**2 952**	**2 864**
Elimination des provisions règlementées	361	296
Ecarts actuariels	125	(31)
Impact des impôts différés	(24)	(12)
Dépréciation des créances IFRS 9	(34)	
Impact des contrats de location IFRS 16	(1)	
Retraitement des immeubles de placement IAS 40	(199)	(199)
Résultat des comptes individuels SODECI IFRS	**3 180**	**2 918**

Depuis le 1er janvier 2018, le SYSCOHADA révisé s'applique dans les pays membres de l'espace OHADA pour la tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers annuels de synthèse personnels ou consolidés. Cette révision du référentiel converge vers les normes IFRS. A compter de cette date, les retraitements comptables relatives au contrat d'affermage et autres exigences similaires des IFRS sont constatés directement dans les états financiers annuels de synthèse préparés conformément au SYSCOHADA.

Les principaux retraitements résiduels avec impact sur le résultat entre les états financiers annuels arrêtés et approuvés par les entités ivoiriennes et les présents états financiers individuels IFRS portent sur :

- l'annulation de la provision réglementée qui ne correspond pas à la définition d'un passif selon les normes IFRS puisque constatée en application uniquement des dispositions comptables. Elle correspond à la différence entre l'amortissement fiscalement admis et l'amortissement économique des véhicules acquis par crédit-bail ;

- dans les Comptes personnels, les impôts différés ne sont pas reconnus. Les impôts différés correspondent aux décalages d'imposition des actifs et passifs et aux différences de retraitement IFRS ;
- Dans les Comptes personnels, les dépréciations des créances clients sont évaluées sur la base du risque de pertes subies à la date de clôture alors qu'en IFRS, c'est le risque de pertes de crédit attendues qui est apprécié ;

- dans les Comptes personnels, seuls les contrats de location où SODECI agit en tant que preneur avec une option de rachat font l'objet de retraitement. Dans les comptes individuels IFRS, tous les contrats font l'objet de retraitement. Le retraitement effectué correspond à l'incidence sur le résultat des contrats de location simple (à l'opposé des contrats de location acquisition) ;

- Dans les Comptes personnels, les immeubles de placement sont comptabilisés au coût. Dans les comptes IFRS ils sont comptabilisés au coût après revalorisation. Le retraitement effectué porte sur la valorisation de la tour louée à la CIE.

Etats financiers individuels IFRS – Etats financiers consolidés IFRS

Pour les besoins de l'établissement des états financiers consolidés IFRS de l'Ensemble consolidé, un processus de conversion des balances générales des entités consolidées préparées selon les règles et principes des IFRS a été mis en œuvre. Les tableaux ci-après donnent le rapprochement entre les résultats tels qu'ils ressortent des Comptes individuels IFRS et les Comptes Consolidés IFRS, en millions de FCFA :

(en millions de Franc CFA)	**2 019**	**2 018**
Résultat des comptes individuels SODECI IFRS	**3 180**	**2 918**
Activités communes GS2E	3	(1)
Mise en équivalence SGA2E	(2)	5
Résultat des comptes consolidés SODECI IFRS	**3 181**	**2 922**

- la contribution de GS2E dans l'Ensemble consolidé s'élève à 3 millions de FCFA en 2019 contre -1 million de FCFA en 2018.
- Celle de SGA2E dans l'Ensemble consolidé est de -2 millions de FCFA en 2019 contre 5 millions de FCFA en 2008.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- En lien avec la signature du protocole d'accord d'apurement des créances de la SODECI sur l'Etat de Côte d'Ivoire le 22 mars 2018, une seconde convention de titrisation pour le solde des créances (soit 36 milliards de FCFA) a été signée le 10 février 2020.

- L'épidémie du coronavirus qui sévit depuis le début de l'année 2020 n'a pas d'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019.
 À la suite de l'apparition du 1er cas de COVID-19 en Côte d'Ivoire à la mi-mars 2020, des mesures ont été prises par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le but de contenir la pandémie et de soutenir les populations. Parmi celles-ci, les dispositions ci-après ont un impact direct sur les activités de la SODECI :
 - La fermeture des établissements scolaires, des lieux de divertissements et des restaurants.
 - L'instauration d'un couvre-feu de 21h à 5h du matin.
 - Le confinement progressif des populations.
 - Le report de 3 mois du paiement des factures des clients privés/ménages dont les dates limites de paiement étaient initialement fixées à avril et mai 2020.
 - La prise en charge par l'Etat des factures d'eau devant être payées en avril et en mai 2020 pour les clients ayant consommé uniquement dans la tranche sociale.

Cette situation a entrainé un ralentissement de l'activité économique et un impact majeur sur l'ensemble des entités ivoiriennes. Pour beaucoup d'entités, les impacts financiers de cette crise résulteraient principalement, non pas de la crise elle-même, mais des mesures prises pour la contenir adoptées après la période de clôture des comptes 2019.

Pour le Groupe, il a été conclu que la crise du coronavirus ne constitue pas un événement postérieur à la clôture donnant lieu à ajustement du bilan et du compte de résultat clôturés au 31 décembre 2019.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Votre Compagnie n'a pour l'instant aucune activité en matière de recherche et développement**.**

5. POINT SUR LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Depuis le 14 décembre 2019, une épidémie de pneumonie virale a émergé dans la ville de Wuhan (province de Hubei, Chine), s'est répandue touchant tous les continents.

Avec l'annonce par l'OMS le 10 mars 2020 de statut de pandémie du COVID19 et le dépistage du premier patient ivoirien, le Conseil National de Sécurité de COTE D'IVOIRE a instauré le 16 mars 2020, 13 mesures.

Dans ce contexte, la Direction Générale de la SODECI a diffusé à la même date**,** une note sur les mesures de prévention contre l'épidémie de la maladie à coronavirus COVID 19 et a posé les actions suivantes:

- Mise en place d'un comité de pilotage de la crise
- Réactivation de la cellule veille sanitaire SODECI
- Coordination avec le Groupe Eranove
- Information du CODIR SODECI
- Mise en place d'un comité de gestion opérationnelle

Les dispositions prises s'articulent autour de trois volets:

- ❑ Mesures générales
- ❑ Protection des personnes
- ❑ Continuité d'activités

Au titre des **mesures générales** on peut noter :

- ✓ Respect des mesures barrières
- ✓ Suspension de toutes les missions sauf autorisation du DG.
- ✓ Mise en place d'un dispositif (circuit) d'urgence en cas de présomption pour une meilleure prise en charge.

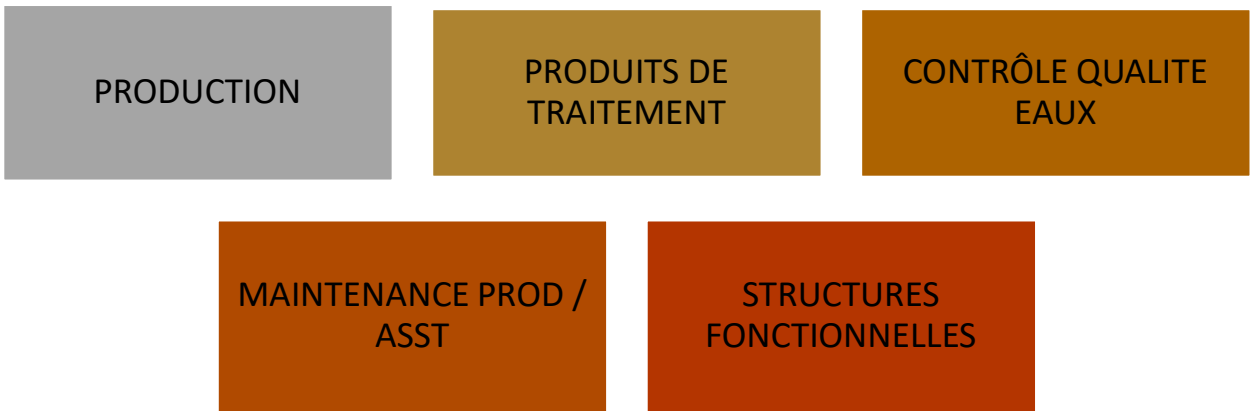
La protection des personnes englobe les points suivants :



Au titre de la protection des personnes on peut noter :

- ✓ Campagnes de sensibilisation des collaborateurs et leurs familles
- ✓ Communication vers nos clients
- ✓ Mise à disposition des collaborateurs des gels hydro alcooliques et des masques de protection
- ✓ Points d'eau et distributeurs de savon + distributeurs de gel hydro alcoolique à l'entrée des sites (secteurs, centres, agences, siège, usine)
- ✓ Hotline Santé / Numéro téléphone portable interne disponible 24/24H pour toute question relative à l'épidémie.

La continuité des activités englobe les points suivants :



Au titre de la continuité d'activités on peut noter :

- ✓ Assurer la continuité de fonctionnement des stations de production
- ✓ Assurer la continuité du dépannage
- ✓ Assurer la disponibilité du matériel et des produits de traitement

Le mercredi 22 avril 2020, la SODECI avec le groupe Eranove, la CIE et la CIPREL, ont remis au Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique un don de matériel médical d'une valeur de 365 millions de francs CFA composé de lits médicalisés et unités complètes de traitement en soins intensifs avec respirateurs pour la prise en charge des malades à hauteur de 30 millions de FCFA pour la SODECI.
Des dons en accompagnement social masques et vivres ont en outre été faits pour la protection et le soutien aux populations à hauteur de 20 millions de FCFA.

6. PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution
Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019, du bilan et du compte de résultat net au 31 décembre 2019, ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes concernant le même exercice, et après avoir pris connaissance de tous les renseignements et explications complémentaires qui lui ont été fournis en séance, l'Assemblée Générale approuve, sans exception, ni réserve lesdits rapports et lesdits comptes, tels qu'ils lui ont été présentés et toutes les opérations et écritures qui s'y trouvent mentionnées ou enregistrées.
En conséquence, l'Assemblée Générale arrête au chiffre de **2 952 343 608 FCFA** le montant du bénéfice net de cet exercice, après imputation de l'impôt y afférent.

Deuxième résolution
Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019, du bilan et du compte de résultat net **individuels aux normes IFRS** au 31 décembre 2019, ainsi que du rapport général des Commissaires aux Comptes concernant le même exercice, et après avoir pris connaissance de tous les renseignements et explications complémentaires qui lui ont été fournis en séance, l'Assemblée Générale approuve, sans exception, ni réserve lesdits rapports et lesdits comptes, tels qu'ils lui ont été présentés et toutes les opérations et écritures qui s'y trouvent mentionnées ou enregistrées.

Troisième résolution
Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019, du bilan et du compte de résultat net **consolidés aux normes IFRS** au 31 décembre 2019, ainsi que du rapport général des Commissaires aux Comptes concernant le même exercice, et après avoir pris connaissance de tous les renseignements et explications complémentaires qui lui ont été fournis en séance,

l'Assemblée Générale approuve, sans exception, ni réserve lesdits rapports et lesdits comptes, tels qu'ils lui ont été présentés et toutes les opérations et écritures qui s'y trouvent mentionnées ou enregistrées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales, approuve toutes les conventions et opérations qui s'y trouvent mentionnées.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, après avoir constaté que le bénéfice net de l'exercice 2019 s'élève à **2 952 343 608 FCFA** et compte tenu du report à nouveau antérieur de 949 752 668 FCFA, décide d'affecter le bénéfice disponible de **3 902 096 276 FCFA** de la manière suivante :

- à la distribution d'un dividende brut de **2 925 000 000 FCFA**
- le solde au Report à Nouveau, soit **977 096 276 FCFA**

L'Assemblée Générale fixe à 325 FCFA bruts par action le montant du dividende total qui reviendra, au titre de l'exercice 2019 à chacune des 9 000 000 actions composant le capital soit 292,5 FCFA nets par action. Ce dividende sera mis en paiement à la diligence de la Direction Générale à partir du 30 juin 2020.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Basile EBAH, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Marc ALBEROLA, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de AXA REIM SGP, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction, une somme annuelle de 29 000 000 de FCFA dont la répartition sera effectuée par le Conseil d'Administration.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au porteur d'originaux ou de copies du procès-verbal constatant ces délibérations, à effet d'accomplir toutes formalités légales, dépôts ou autres de publicité.

9. ETATS FINANCIERS SYSCOHADA

10. ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS IFRS

SODECI

Avenue Christiani, Treichville, Abidjan

01 BP 1843 Abidjan 01

(la « **Société** »)

Comptes IFRS pour l'exercice clos

le 31 décembre 2019

Table des matières

A COMPTE DE RESULTAT 29

B ETAT DE RESULTAT GLOBAL 30

C BILAN 31

D TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 34

E TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 35

F NOTES AUX ETATS FINANCIERS 36

1. DECLARATION DE CONFORMITE ET PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS 36
2. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 42
3. METHODES COMPTABLES 43
3.1. EVOLUTION DU REFERENTIEL COMPTABLE 2019 44
3.2. ACTIFS NON COURANTS 49
3.2.1. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 49
3.2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 49
3.2.3. IMMEUBLES DE PLACEMENT 50
3.2.4. CONTRATS DE CONCESSION ET D'AFFERMAGE 50
3.2.4.1. NATURE DES CONTRATS OPERES PAR SODECI 50
3.2.4.2. TRAITEMENT COMPTABLE 53
3.2.5. DEPRECIATION DES ACTIFS 53
3.3. ACTIFS COURANTS 54
3.3.1. STOCKS 54
3.3.2. CREANCES CLIENTS 55
3.4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS 55
3.5. PASSIFS FINANCIERS 56
3.6. AVANTAGES AU PERSONNEL 56
3.7. PROVISIONS 57
3.8. IMPOT SUR LES BENEFICES 57
3.9. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES 58
3.10. ESTIMATION DE L'EAU EN COMPTEUR 58
3.11. RESULTAT OPERATIONNEL COURANT 58
3.12. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS 59
3.13. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS OPERES PAR RAPPORT AUX COMPTES LOCAUX 59
4. TRAITEMENT DES COMPTES DU SECTEUR 61
5. ESTIMATIONS DE LA DIRECTION 62

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 64
7. ACTIFS AU TITRE DES DROITS D'UTILISATION (IFRS16) 65
8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 66
9. IMMEUBLES DE PLACEMENT 66
10. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS 67
11. STOCKS 67
12. CREANCES CLIENTS 67
13. AUTRES DEBITEURS 68
14. AUTRES ACTIFS COURANTS 69
15. CAPITAL 69
16. DETTES FINANCIERES 69
16.1. ANALYSE PAR FLUX 69
16.2. ANALYSE PAR NATURE (COURANT ET NON COURANT) 70
17. AVANTAGES AU PERSONNEL 71
17.1. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI 71
17.2. AUTRES AVANTAGES A LONG TERME 71
17.3. HYPOTHESES ACTUARIELLES 72
18. PROVISIONS 72
19. IMPOTS DIFFERES 73
20. AUTRES CREDITEURS 73
21. AUTRES PASSIFS D'EXPLOITATION COURANTS 74
22. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES 74
23. ACHATS CONSOMMES 75
24. CHARGES EXTERNES 75
25. CHARGES DE PERSONNEL 75
26. IMPOTS ET TAXES 76
27. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION 76
28. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS 76
29. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER 76
30. IMPOTS SUR LES BENEFICES 78
31. INSTRUMENTS FINANCIERS 78
32. ENGAGEMENTS HORS BILAN 80
33. PARTIES LIEES 80
33.1. REMUNERATION DES DIRIGEANTS 81
33.2. AUTRES PARTIES LIEES 81
34. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 82

A Compte de résultat

(en millions de Franc CFA)	Note	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Production vendue de services		34 163	41 282
Ventes de marchandises		62 315	57 151
Produits des activités ordinaires	**21**	**96 478**	**98 433**
Achats consommés	**22**	(39 098)	(36 920)
Charges externes	**23**	(22 742)	(26 256)
Charges de personnel	**24**	(18 731)	(18 603)
Impôts et taxes	**25**	(1 810)	(1 694)
Dépréciations aux amortissements nettes		(6 447)	(6 503)
Dotations aux provisions nettes (hors créances commerciales)		392	(65)
Provisions nettes sur créances commerciales		(3 776)	(4 076)
Autres produits d'exploitation	**26**	78	127
Autres charges d'exploitation	**26**	(686)	(782)
Résultat opérationnel courant		**3 659**	**3 660**
Autres produits et charges opérationnels	**27**	(228)	(283)
Résultat opérationnel		**3 431**	**3 377**
Coût de l'endettement financier	**28**	(639)	(580)
Revenu des équivalents de trésorerie		1 502	1 365
Autres charges et produits financiers	**28**	(59)	(37)
Résultat avant impôt		**4 236**	**4 126**
Impôt sur les bénéfices	**29**	(1 055)	(1 209)
Résultat net de l'exercice		**3 180**	**2 918**
Résultat net de l'exercice en MFCFA		**3 180**	**2 918**
Nombre d'action en circulation		9 000 000	9 000 000
Résultat par action en FCFA		**353**	**324**
Résultat par action dilué en FCFA		**353**	**324**

B Etat de résultat global

L'état du résultat global présente le résultat de l'exercice ainsi que les produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres sur la ligne « autres éléments du résultat global » en application des IFRS :

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Résultat net de l'exercice	**3 180**	**2 918**
Ecarts actuariels sur avantages au personnel	(167)	41
Impôts différés sur écarts actuariels	42	(10)
Sous-total éléments non recyclables	**(125)**	**31**
Total des autres éléments du résultat global	**(125)**	**31**
Résultat global de l'exercice	**3 055**	**2 948**

Les écarts actuariels enregistrés en résultat global portent sur les engagements postérieurs à l'emploi (voir note 3.6 et 16.1)

C Bilan

Actif

(en millions de Franc CFA)	Note	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Autres immobilisations incorporelles	**6**	318	385
Actifs au titre des droits d'utilisation (IFRS16)	**7**	3 993	0
Immobilisations corporelles	**8**	34 123	36 340
Immeubles de placement	**9**	4 781	5 046
Actifs financiers non courants	**10**	853	1 019
Impôts différés	**19**	1 400	1 463
Total des actifs non courants		**45 468**	**44 253**
Stocks	**11**	14 085	13 326
Créances clients	**12**	118 389	113 619
Autres débiteurs	**13**	50 987	26 474
Autres actifs courants	**14**	561	657
Trésorerie et équivalents de trésorerie		6 858	6 749
Total des actifs courants		**190 880**	**160 826**
Total actif		**236 348**	**205 079**

Passif

(en millions de Franc CFA)	Note	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Capital	**15**	4 500	4 500
Prime d'émission		256	256
Ecart de réévaluation		1 045	1 045
Réserves		11 429	11 345
Résultat de l'exercice		3 180	2 918
Total des capitaux propres		**20 410**	**20 064**
Emprunts et Dettes financières non courantes	**16**	3 219	2 846
Emprunts liés aux droits d'utilisation (IFRS 16) - non courant	**16**	1 209	0
Avantages au personnel	**17**	3 902	4 011
Provisions	**19**	2 037	2 161
Total des passifs non courants		**10 368**	**9 018**
Emprunts et Dettes financières courantes	**16**	54 446	53 036
Emprunts liés aux droits d'utilisation (IFRS 16) - courant	**16**	1 507	(0)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		85 394	65 063
Autres créditeurs	**20**	50 648	48 442
Dettes d'impôt exigible		948	1 294
Autres passifs courants	**21**	12 628	8 162
Total des passifs courants		**205 570**	**175 997**
Total passif et capitaux propres		**236 348**	**205 079**

D Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres					
(en millions de Franc CFA)	**Capital**	**Primes liées au capital**	**Réserves et résultat**	**Part totale**	**Total**
Situation au 1er Janvier 2018	**4 500**	**256**	**15 060**	**19 816**	**19 816**
Autres éléments de résultat			31	31	**31**
Résultat de l'exercice			2 918	2 918	**2 918**
Résultat global			**2 948**	**2 948**	**2 948**
Distribution de dividendes			(2 700)	(2 700)	**(2 700)**
Situation au 31 Décembre 2018	**4 500**	**256**	**15 308**	**20 064**	**20 064**
Autres éléments de résultat global			(125)	(125)	**(125)**
Résultat de l'exercice			3 180	3 180	**3 180**
Résultat global	**-**	**-**	**3 055**	**3 055**	**3 055**
Application IFRS 16			(9)	(9)	**(9)**
Distribution de dividendes			(2 703)	(2 703)	**(2 703)**
Autres éléments			2	2	**2**
Situation au 31 décembre 2019	**4 500**	**256**	**15 654**	**20 410**	**20 410**

E Tableau des flux de trésorerie

(en millions de Franc CFA)	Période close au 31 décembre 2019	Période close au 31 décembre 2018
Résultat net total	3 180	2 918
Elimination des incidences de :		
. Amortissements et provisions	6 115	6 606
. Résultats de cession	228	283
Impôt sur les bénéfices	1 055	1 209
Coût de l'endettement financier net	(864)	(785)
Capacité d'autofinancement	9 715	10 230
. Variation des créances d'exploitation	(29 607)	(14 112)
. Variation des stocks	89	(1 488)
. Variation des dettes d'exploitation	25 866	15 827
Incidence de la variation de BFR	(3 652)	226
Impôts payés	(874)	(720)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**5 189**	**9 737**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8 486)	(9 925)
Variation des prêts et avances consentis	153	126
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(17)	39
Diminution des actifs financiers	0	0
Incidence des variations de périmètre	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(8 349)**	**(9 760)**
Augmentations de capital	0	0
Comptes courants d'actionnaires	856	(12)
Dividendes versés	(2 703)	(2 700)
Emissions d'emprunts	3 726	5 913
Remboursements d'emprunts	(4 023)	(3 319)
Intérêts versés sur dette locative	(325)	0
Intérêts financiers nets	1 186	783
Autres flux liés aux opérations de financement	4 572	(2 065)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**3 289**	**(1 401)**
Incidence de la variation de change	0	0
Effet des changements de méthode	0	0
Variation nette de la trésorerie	**128**	**(1 424)**
Trésorerie d'ouverture	3 393	4 819
Variation de trésorerie	128	(1 427)
Trésorerie de clôture	**3 521**	**3 393**

F Notes aux états financiers

A des fins d'information de ses actionnaires, les comptes de SODECI ont été établis au 31 décembre 2019, en conformité avec les normes IFRS. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 juin 2020.
Les états financiers couvrent une période de 12 mois et sont présentés en millions de franc CFA (sauf mention contraire) comparativement aux comptes établis au 31 décembre 2018.

1. Déclaration de conformité et première application des normes IFRS

A. Déclaration de conformité aux IFRS

En application de l'acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière adopté le 26 janvier 2017, il a été fait obligation aux Sociétés dont les titres sont cotés à une bourse de valeur, d'établir et de présenter leurs états financiers individuels selon les normes IFRS, et ce à compter du 01 janvier 2019. Il s'agit donc des premiers comptes individuels IFRS publiés par SODECI.

Les comptes individuels au titre de l'exercice 2019 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'IASB, en comparatif avec l'exercice 2018 ainsi qu'un état de la situation financière à la date de transition au 01 janvier 2018, établis selon le même référentiel.

B. Première application des IFRS (IFRS 1)

La norme IFRS 1 qui traite de la première application des normes IFRS précise que toute entité qui adopte les normes internationales pour la première fois doit appliquer les mêmes méthodes comptables dans son état de la situation financière d'ouverture et pour toutes les périodes présentées dans ses premiers états financiers établis selon les normes IFRS. Ces méthodes comptables doivent être conformes à toutes les normes en vigueur à la fin de la première période pour laquelle elle présente l'information financière selon les normes internationales.

A cet effet, SODECI entité établissant des comptes IFRS pour la 1ère fois doit appliquer les dispositions des normes et interprétations IFRS en vigueur au 31 décembre 2019

de manière rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées, sauf exemptions prévues la norme IFRS 1 « Première application des normes IFRS ».

Dans le cas d'espèce, l'état de la situation financière d'ouverture de SODECI est réputé être celui qui est établi à la date de transition aux normes IFRS en l'occurrence le 01 janvier 2018 tandis que la date de première application est le 01 janvier 2019. Les retraitements éventuels comptabilisés dans le but de se conformer aux normes internationales ont un impact sur les capitaux propres.

a. Rapprochement entre Syscohada et IFRS

En application d'IFRS 1, les premiers états financiers IFRS doivent présenter des rapprochements avec les états financiers présentés selon le référentiel comptable antérieur. Les annexes IFRS jointe présentent :

- Un rapprochement de l'état de la situation financière à la date de transition aux IFRS (01/01/2018) et au titre de la période des derniers états financiers publiés (31/12/2018)
- Un rapprochement du résultat présenté au titre de la période des derniers états financiers publiés (31/12/2018)
- Un rapprochement du tableau des flux de trésorerie présenté au titre de la période des derniers états financiers publiés (31/12/2018)

Rapprochement de l'état de la situation financière à la date de transition aux IFRS (01/01/2018) et au titre de la période des derniers états financiers publiés (31/12/2018)

(en millions de Franc CFA)

Passage du bilan publié au 31/12/2017 en Syscohada au bilan de transition IFRS au 01/01/2018	Compte publié en syscohada au 31/12/2017 au format IFRS	Reclassements IAS 1	Retraitement des stocks de compteurs (IFRIC 12)	Annulation des provisions réglementées (IAS 37)	Constation des impôts différés (IAS 12)	Perte attendue sur créances (IFRS 9)	Immeubles de placement (IAS 40)	Autres non significatifs	Comptes au 01/01/2018 retraité en IFRS
Autres immobilisations incorporelles	397	163						-1	560
Actifs au titre des droits d'utilisation (IFRS16)	0								0
Immobilisations corporelles	30 372	-163	1 934					1	32 143
Immeubles de placement							5 312		5 312
Actifs financiers non courants	1 849	-635						12	1 227
Impôts différés	0				2 792	26	-1 328		1 490
Total des actifs non courants	**32 619**	**-635**	**1 934**	**0**	**2 792**	**26**	**3 984**	**12**	**40 732**
Stocks	14 550		-1 934						12 616
Créances clients	114 902	-12 488				-156		1	102 258
Autres débiteurs	23 546	-203							23 343
Autres actifs courants	0	980						1	981
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 260	-142							9 118
Total des actifs courants	**162 257**	**-11 853**	**-1 934**	**0**	**0**	**-156**	**0**	**1**	**148 315**
Total actif	**194 876**	**-12 488**	**0**	**0**	**2 792**	**-130**	**3 984**	**13**	**189 047**
Capital	4 500								4 500
Prime d'émission	256								256
Ecart de réévaluation	1 045								1 045
Réserves	7 308			61	2 792	-130	3 984		14 015
Provisons réglementées	61			-61					
Total des capitaux propres	**13 169**	**0**	**0**	**0**	**2 792**	**-130**	**3 984**	**0**	**19 816**
Emprunts et Dettes financières non courantes	31 331	-17 409							13 922
Emprunts liés aux droits d'utilisation (IFRS 16) - non courant	0								0
Avantages au personnel	0	4 356							4 356
Provisions	6 209	-4 356							1 852
Total des passifs non courants	**37 540**	**-17 409**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**20 131**
Emprunts et Dettes financières courantes	52 038	3 442							55 480
Emprunts liés aux droits d'utilisation (IFRS 16) - courant	0								0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 953								50 953
Autres créditeurs	21 202	12 537						13	33 753
Dettes d'impôt exigible	0	840							840
Autres passifs courants	19 973	-11 898							8 075
Total des passifs courants	**144 166**	**4 921**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**13**	**149 100**
Total passif et capitaux propres	**194 876**	**-12 488**	**0**	**0**	**2 792**	**-130**	**3 984**	**13**	**189 047**

(en millions de Franc CFA)

Passage du bilan publié au 31/12/2018 en Syscohada au bilan IFRS au 31/12/2018	Compte publié en syscohada au 31/12/2018 au format IFRS	Reclassements IAS 1	Retraitement stock de compteurs (IFRIC 12)	Annulation des provisions réglementées (IAS 37)	Ecarts actuariel (IAS 19)	Constation des impôts différés (IAS 12)	Perte attendue sur créances (IFRS 9)	Immeubles de placement (IAS 40)	Autres non significatifs	Comptes au 31/12/2018 retraité en IFRS
Autres immobilisations incorporelles	252	133								385
Actifs au titre des droits d'utilisation (IFRS16)	0	0								0
Immobilisations corporelles	33 761	-133	2 712							36 340
Immeubles de placement								5 046		5 046
Actifs financiers non courants	1 716	-697								1 019
Impôts différés	0	0	0	99		2 582	43	-1 262		1 463
Total des actifs non courants	**35 729**	**-697**	**2 712**	**99**	**0**	**2 582**	**43**	**3 785**	**0**	**44 254**
Stocks	16 038		-2 712							13 326
Créances clients	126 280	-12 488					-173			113 619
Autres débiteurs	26 391	83								26 474
Autres actifs courants	0	657								657
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 890	-142								6 749
Total des actifs courants	**175 600**	**-11 890**	**-2 712**	**0**	**0**	**0**	**-173**	**0**	**0**	**160 825**
Total actif	**211 329**	**-12 586**	**0**	**99**	**0**	**2 582**	**-130**	**3 785**	**0**	**205 079**
Capital	4 500									4 500
Prime d'émission	256									256
Ecart de réévaluation	1 045									1 045
Réserves	4 608			258	31	2 594	-130	3 984		11 345
Résultat de l'exercice	2 864			296	-31	-12		-199		2 918
Provisons réglementées	456			-456						
Total des capitaux propres	**13 728**	**0**	**0**	**99**	**0**	**2 582**	**-130**	**3 785**	**0**	**20 064**
Emprunts et Dettes financières non courantes	33 922	-31 076								2 846
Emprunts liés aux droits d'utilisation (IFRS 16) - non courant	0	0								0
Avantages au personnel	0	4 011								4 011
Provisions	6 171	-4 011								2 161
Total des passifs non courants	**40 094**	**-31 076**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**9 018**
Emprunts et Dettes financières courantes	49 029	4 008								53 036
Emprunts liés aux droits d'utilisation (IFRS 16) - courant	0	0								0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 063	0								65 063
Autres créditeurs	23 327	25 114								48 442
Dettes d'impôt exigible		1 294								1 294
Autres passifs courants	20 089	-11 926								8 162
Total des passifs courants	**157 507**	**18 490**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**175 997**
Total passif et capitaux propres	**211 329**	**-12 586**	**0**	**99**	**0**	**2 582**	**-130**	**3 785**	**0**	**205 079**

Les principaux impacts du passage aux IFRS sur le bilan sont les suivants :

- Présentation du bilan conformément à IAS 1 : Les actifs et passifs font l'objet d'une répartition entre part courante et non courante selon que leur maturité pour les passifs ou leur date prévisible de réalisation pour les actifs est supérieure ou non à 1 an. Certains postes bilanciels font également l'objet d'une présentation distincte dans le bilan IFRS de SODECI (avantage au personnel, dette d'impôt exigible).
- Compensation des règlements des créances Etats encaissés mais pas encore rapprochés avec des créances existantes : Ces encaissements sont présentés au passif dans le bilan en Syscohada révisé.
- Retraitement des stocks de compteurs (IFRIC 12) : Ces stocks sont présentés en immobilisations corporelles conformément à la note 3.2.3
- Annulation des provisions réglementées qui ne répondent pas à la définition d'une provision au sens d'IAS 37. Ces provisions étant déjà présentées en capitaux prores en Syscohada ce retraitement est sans impact sur les capitaux propres de SODECI.
- La constatation dans les comptes IFRS des impôts différés liés aux différences temporaires entre bases comptables IFRS et bases fiscales conformément à IAS 12.
- La constation d'une provision pour dépréciation des créances clients selon le modèle des pertes attendues conformément à IFRS 9.
- La revalorisation de la partie de l'immeuble de SODECI louée à la juste valeur conformément à IAS 40.

Rapprochement du résultat présenté au titre de la période des derniers états financiers publiés (31/12/2018)

(en millions de Franc CFA)	Compte publié en syscohada au 31/12/2018 au format IFRS	Reclassements charges de personnel (IAS 1)	Elimination production immobilisée (IAS 1)	Elimination des provisions réglementées (IAS 37)	Variation d'impôts différés (IAS 12)	Ecart actuariel en OCI (IAS 19)	Immeubles de placement (IAS 40)	Autres reclassements	Comptes au 31/12/2018 retraité en IFRS
Production vendue de services	41 282								41 282
Ventes de marchandises	57 151								57 151
Produits des activités ordinaires	**98 433**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**98 433**
Achats consommés	(41 149)		4 228						(36 920)
Charges externes	(27 473)	1 125	92						(26 256)
Charges de personnel	(17 710)	(1 031)	138						(18 603)
Impôts et taxes	(1 740)		46						(1 694)
Dépréciations aux amortissements nettes	(6 329)		92				(266)		(6 503)
Dotations aux provisions nettes (hors créances commerciales)								(65)	(65)
Provisions nettes sur créances commerciales	(4 076)								(4 076)
Autres produits d'exploitation	5 163	(94)	(4 596)					(346)	127
Autres charges d'exploitation	(1 294)					(41)		552	(782)
Résultat opérationnel courant	**3 825**	**0**	**()**	**0**	**0**	**(41)**	**(266)**	**141**	**3 660**
Autres produits et charges opérationnels	(566)			395				(112)	(283)
Résultat opérationnel	**3 259**	**0**	**()**	**395**	**0**	**(41)**	**(266)**	**30**	**3 377**
Coût de l'endettement financier	(609)							29	(580)
Revenu des équivalents de trésorerie	1 396							(31)	1 365
Autres charges et produits financiers	(8)							(29)	(37)
Résultat avant impôt	**4 038**	**0**	**()**	**395**	**0**	**(41)**	**(266)**	**()**	**4 126**
Impôt sur les bénéfices	(1 174)			(99)	(12)	10	66		(1 209)
Résultat net de l'exercice	**2 864**	**0**	**()**	**296**	**(12)**	**(31)**	**(199)**	**()**	**2 918**

Les principaux impacts du passage aux IFRS sur le compte de résultat sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat conformément à IAS 1 : Les comptes de production immobilisée sont compensées avec les charges correspondantes. Les charges externes liés au personnel (transport, médecine du travail) sont présentées avec les charges de personnel.
- Annulation des provisions réglementées qui ne répondent pas à la définition d'une provision au sens d'IAS 37. Ces provisions étant déjà présentées en capitaux prores en Syscohada ce retraitement est sans impact sur les capitaux propres de SODECI.
- La constatation dans les comptes IFRS des impôts différés liés aux différences temporaires entre bases comptables IFRS et bases fiscales conformément à IAS 12.
- Les écarts actuariels net d'impôts relatifs aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et avantages long terme accordés aux salariés font l'objet d'une présentation dans les autres éléments non recyclables du résultat global (OCI) en IFRS conformément à IAS 19.
- Les amortissements net d'impôts relatifs aux immeubles de placement valorisés selon le modèle du coût conformément à IAS 40.
- La provision IFRS 9 n'a pas fait l'objet de réévaluation sur 2018 depuis son application au 01/01/2018, en revanche toute revalorisation de cette provision aura un impact sur le résultat IFRS.

Rapprochement du tableau des flux de trésorerie présenté au titre de la période des derniers états financiers publiés (31/12/2018)

(en millions de Franc CFA)	Compte publié en syscohada au 31/12/2018 au format IFRS	Reclassement des crédit de trésorerie en activité de financement	Corrections locales ouverture 2018	Présentation des avances et acomptes sur immobilisations en capex	Présentation distincte des impôts payés	Retraitement des intérêts payés présentés en activité de financement	Retraitement des provisions d'exloitation présentées en variation de BFR	Différence de présentation prêt et avances consentis	Retraitements P&L IFRS non-cash	Comptes au 31/12/2018 retraité en IFRS
Résultat net total consolidé	2 864								54	2 918
Elimination des incidences de :										
. Amortissements et provisions	6 307						388		(155)	6 540
. Résultats de cession	283									283
Impôt sur les bénéfices	1 174								101	1 275
Coût de l'endettement financier net	(787)							1		(785)
Capacité d'autofinancement	9 841					0	388	1		10 230
. Variation des créances d'exploitation	(14 223)			581				(470)		(14 112)
. Variation des stocks	(1 488)									(1 488)
. Variation des dettes d'exploitation	16 351				720	(783)	(388)	(73)		15 827
Incidence de la variation de BFR	639	0	0	581	720	(783)	(388)	(543)	0	226
Impôts payés					(720)					(720)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**10 481**	**0**	**0**	**581**	**0**	**(783)**	**0**	**(542)**	**0**	**9 737**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 344)			(581)						(9 925)
Augmentation des actifs financiers opérationnels										0
Diminution des actifs financiers opérationnels										0
Variation des prêts et avances consentis	(467)				0			593		126
Variation du compte de séquestre										0
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39									39
Diminution des actifs financiers										0
Incidence des variations de périmètre										
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(9 772)**	**0**	**0**	**(581)**	**0**	**0**	**0**	**593**	**0**	**(9 760)**
Augmentations de capital										0
Comptes courants d'actionnaires								(12)		(12)
Dividendes versés	(2 700)									(2 700)
Emissions d'emprunts	3 808	2 104								5 913
Remboursements d'emprunts	(1 176)	(2 104)						(39)		(3 319)
Intérêts versés sur dette locative										0
Intérêts financiers nets						783				783
Autres flux liés aux opérations de financement		(2 068)								(2 068)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(68)**	**(2 068)**	**0**	**0**	**0**	**783**	**0**	**(51)**	**0**	**(1 404)**
Incidence de la variation de change										0
Effet des changements de méthode										0
Variation nette de la trésorerie	**641**	**(2 068)**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**(1 427)**
Trésorerie d'ouverture	(42 779)	47 740	(142)	0	0					4 819
Variation de trésorerie	641	(2 068)								(1 427)
Trésorerie de clôture	**(42 138)**	**45 672**	**(142)**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**3 393**

Les principaux impacts du passage aux IFRS sur le tableau des flux de trésorerie sont les suivants :

- Présentation d'une trésorerie de clôture sans tenir compte des financement court terme dont la variation est présentée en flux de trésorerie relative aux activités de financement.
- Présentation de la variation de BFR sur acquisition d'actifs immobilisés en flux d'activité lié à l'investissement.
- Présentation distincte des impôts payés plutôt qu'en variation de BFR dans le TFT syscohada.
- Présentation des intérêts payés en flux lié aux activité de financement plutôt qu'en variation de BFR.
- Présentation des prêts et avances consentis en activités d'investissement plutôt qu'en variation de BFR.
- Les impacts de la transition aux IFRS sur le compte de résultat sont sans impact sur la trésorerie de SODECI.

b. Options et exemptions offertes par la norme IFRS 1

IFRS 1 « Première adoption des normes d'information financière internationales » prévoit qu'un premier adoptant peut déroger dans certains cas au caractère rétroactif de l'application des normes IFRS.

SODECI a examiné tous les traitements possibles et a opté pour les exemptions facultatives offertes par la norme IFRS 1 suivante :

- **Coût présumé des immobilisations corporelles et incorporelles** :
 La norme IFRS 1 prévoit qu'un nouvel adoptant puisse décider d'utiliser une réévaluation d'une immobilisation corporelle établie, selon le référentiel comptable antérieur, à la date de transition aux IFRS, ou avant cette date, comme coût présumé à la date de réévaluation si, à cette date, la réévaluation était globalement comparable:
 - à la juste valeur ;
 - ou au coût ;
 - ou au coût amorti selon les IFRS, ajusté, par exemple, en fonction de variations d'un indice des prix général ou spécifique.

 SODECI a décidé d'utiliser au titre du coût présumé des immobilisations corporelles et incorporelles à la date de transition (01 janvier 2018), le coût établi selon le SYSCOHADA. C'est notemment le cas du siège de SODECI qui ne fait pas l'objet de revalorisation avec le passage de SODECI aux IFRS.

- **Participation dans les filiales**:
 SODECI qui évalue ses participations dans les filiales au coût (IAS 27) a opté pour l'exemption offerte par IFRS 1 lui permettant d'évaluer ses participations dans les filiales à leur valeur comptable, à la date de transition (01 janvier 2018) selon le référentiel comptable antérieur en l'occurrence le SYSCOHADA (coût présumé). La méthode du coût ayant été retenue, un test d'impairment a été effectué conformément à IAS 36.

c. Autre exemption

IFRS 1 impose l'application rétrospective à la date de transition de toutes les normes IFRS d'application obligatoires à la date de présentation des comptes. A ce titre, IFRS 16 étant d'application obligatoire depuis le 01/01/2019 les comptes clos au 31/12/2019 tiennent compte de cette norme. En revanche, en raison de la non disponibilité des informations antérieures à reconstituer, SODECI n'est pas en mesure de fournir une évaluation fiable de l'impact de cette norme au 01/01/2018. Son application au 01/01/2019 présentant un impact sur les capitaux propres limité à 9 MFCFA, SODECI considère que l'impact au 01/01/2018 n'aurait pas été matériellement différent. SODECI considère que l'omission de cette information n'est pas en mesure de remettre en cause la pertinence et la sincérité des états financiers mis à disposition du lecteur.

2. Présentation de l'activité et faits marquants de l'exercice

A. Présentation de l'activité

SODECI produit, transporte et distribue l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire. La société est en charge également du traitement des eaux usées sur la ville d'Abidjan et sa périphérie.

B. Faits marquants de l'exercice 2019

- l'activité Eau est en hausse du fait de l'augmentation des volumes produits et vendus. Les volumes d'eau produits sont en hausse de 8% par rapport à 2018. Cette augmentation s'explique principalement par l'exploitation des usines de Bimbresso et Songon pour réduire le manque d'eau dans les communes de Yopougon et Abobo ;
- l'activité travaux est en baisse. En effet, la mise en service de nouvelles infrastructures sur 2018 (notamment les travaux de renforcement en eau de la ville de Bouaké) a pour conséquence une diminution des gros travaux en 2019 ;
- l'activité branchements et TLE est en baisse en raison de l'octroi par la tutelle d'un moins grand nombre de branchements.

C. Faits marquants sur l'exercice 2018

- le nombre de clients à fin décembre 2018 est en hausse de 12% par rapport à fin décembre 2017. Cette augmentation est liée aux branchements dans la ville d'Abidjan suite aux extensions de réseau et au renforcement de la capacité de production en eau potable ;
- les volumes d'eau produits sont en hausse de 5% par rapport à 2017 du fait du renforcement des capacités de production sur la ville d'Abidjan. Le prix moyen de vente reste fixé à 424 FCFA/m3 ;
- hausse de l'activité travaux en comparaison de 2017 suite à l'obtention de nouveaux chantiers de renforcement de la production d'eau et à un niveau record de réalisation de branchements;
- signature d'un protocole d'accord d'apurement des créances de la SODECI sur l'Etat de Côte d'Ivoire pour 66,8 milliards de Franc CFA le 22 mars 2018 et d'une convention de titrisation de ces créances pour 30,0 milliards de Franc CFA le 4 juin 2018, finalisée en juillet. La cession des créances a engendré une décôte de 14%, intégralement supportée par l'Etat, et reconnue au bilan de la société ;
- le contrat d'assainissement de la ville d'Abidjan arrivé à terme en août 2018 a été prolongé par l'Etat jusqu'à la mise en œuvre du nouveau contrat. SODECI est en cours de négociation avec l'Etat pour un nouveau contrat de Délégation de Service Public sur une durée de 15 ans. L'offre de SODECI a été remise le 31 août. Les négociations ont démarré en décembre 2018. La signature du nouveau contrat est attendue d'ici la fin du 1er semestre 2020.

3. Méthodes comptables

Les états financiers de SODECI ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que

leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).
À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant SODECI entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

3.1. Evolution du réferentiel comptable 2019

Les référentiels comptables sont identiques à ceux retenus pour l'élaboration des comptes annuels au 31 décembre 2018 et détaillés dans les comptes publiés à cette date. Aucun changement de méthode comptable n'a été enregistré au titre des comptes clos au 31 décembre 2019 à l'exception de la mise en œuvre des nouvelles normes exposées ci-dessous :

- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRIC 23 « Comptabilisation des positions fiscales incertaines ».

Les impacts de la norme IFRS 16 sont décrits ci-après.
Les autres amendements de normes ou interprétations n'ont pas d'impact sur les comptes au 31 décembre 2019.
Par ailleurs, SODECI n'a appliqué par anticipation aucune norme, amendement mais dont l'application obligatoire est postérieure à l'exercice ouvert le 1er janvier 2019.

Évaluation des impacts des nouvelles normes entrées en vigueur au 1er janvier 2019

SODECI a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1er janvier 2019.

IFRS 16 - « Contrats de location »

La norme IFRS 16 « Contrats de location » est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019 et remplace la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC et SIC associées.

Cette norme a pour objectif de comptabiliser au bilan des preneurs la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif et d'une dette de location. Cette norme conduit donc à l'abandon pour les preneurs de la distinction qui était faite précédemment entre contrats de location simple ou contrats de location-financement.

SODECI a choisi d'appliquer la norme au 1er janvier 2019, suivant la méthode de transition dite « rétrospective modifiée » qui prévoit de comptabiliser à la date de première application :

- un droit d'utilisation à l'actif pour les contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en application d'IAS 17, égal à la valeur comptable comme si la présente norme avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location, et actualisé à l'aide de son taux d'emprunt marginal à la date de première application ;
- une obligation locative au passif égale à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide de son taux d'emprunt marginal à la date de première application ;
- l'effet cumulatif de l'application initiale de la présente norme comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués.

En cas d'application de cette méthode de transition rétrospective modifiée, la norme prohibe le retraitement des exercices comparatifs. Par conséquent, pour le premier exercice d'application de la norme, SODECI a décidé de présenter également les incidences de l'application de la norme sur les principaux indicateurs de performance séparément :

Incidences sur le compte de résultat :

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019
Locations et charges locatives	79
Charges d'intérêts sur les contrats de location	(13)
Résultat opérationnel courant	**66**
Dot./Amt. & dép. des droits d'utilisation	(68)
Résultat avant impôt	**(2)**
Impôts différés	0
Résultat net de l'exercice	**(1)**

Incidences sur le bilan :

(en millions de Franc CFA)	1er Janvier 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2019
Actifs au titre des droits d'utilisation (IFRS16)	238	205
Impôts différés - actif	3	3
Total des actifs non courants	**241**	**208**
Total actif	**241**	**208**

(en millions de Franc CFA)	1er Janvier 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2019
Autres réserves	(9)	(9)
Résultat net (Part du groupe)	0	(1)
Total des capitaux propres	**(9)**	**(10)**
Emprunts pour Obligations locatives - non courant	185	142
Total des passifs non courants	**185**	**142**
Emprunts pour Obligations locatives - courant	64	76
Total des passifs courants	**64**	**76**
Total passif et capitaux propres	**241**	**208**

Par ailleurs, la norme prévoit diverses mesures de simplification lors de la transition. SODECI a notamment retenu celles permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois, d'exclure les contrats portant sur des actifs de faible valeur, de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de première application , de reprendre à l'identique les contrats qualifiés de location financement selon la norme IAS 17.

Le solde au 31/12/2018 des contrats qualifiés de location financement selon IAS 17 a d'ailleurs été reclassé sur la ligne Actif au titre des droits d'utilisation pour la partie active et en Emprunt pour obligations locatives pour la partie passive.

Le montant de l'obligation locative au passif est dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et de taux d'emprunt marginal utilisés comme taux d'actualisation. Les taux utilisés ont été estimés en fonction de la devise, de la durée de l'obligation, du risque crédit et de la taille de l'entité. Le taux d'emprunt marginal unique a été apprécié à partir des rendements observés sur le marché des obligations corporate « industrielles » après ajustement pour tenir compte d'un risque souverain B+. Le taux d'emprunt marginal ressort dans une fourchette comprise entre 2,1% pour une maturité de 1 an et 6,3% pour 30 ans.

Les comptes IFRS de SODECI étant préparés pour la première fois au 31/12/2019. Aucune annexe IFRS n'a été établie au 31/12/2018. SODECI n'est donc pas en mesure de présenter la réconciliation entre les obligations locatives présentées en engagements hors bilan au 31/12/2018 et la dette locative IFRS 16 au 01/01/2019.

IFRIC 23 « Comptabilisation des positions fiscales incertaines »

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC a publié l'interprétation IFRIC 23. Cette interprétation contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt. La nouvelle interprétation, adoptée par l'Union européenne le 23 octobre 2018 est applicable à partir du 1er janvier 2019.

Les dispositions de l'interprétation IFRIC 23 sont appliquées par SODECI à compter du 1er janvier 2019 de manière rétrospective, sans ajustement des comparatifs lors de la première application. Son application n'a pas entraîné d'impact sur les comptes de SODECI.

Évaluation des impacts des nouvelles normes entrées en vigueur au 1er janvier 2018

SODECI applique les normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers » depuis le 1er janvier 2018.

IFRS 15 - « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15 est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2018. Elle constitue la nouvelle norme concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle remplace notamment IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » précédemment appliquées par SODECI.

En vue de la transition à IFRS 15, SODECI a tout d'abord procédé à une analyse qualitative et quantitative des principaux sujets pouvant impacter les états financiers. Cette analyse a confirmé que la norme n'avait pas d'impact significatif sur les comptes de SODECI, notamment pour les raisons suivantes :

- les entités reconnaissant du chiffre d'affaires lié à des contrats de concession de services et appliquant IFRIC 12 ou celles pour lequel le chiffre d'affaires est lié à un contrat d'affermage ne sont pas impactées ;
- s'agissant des autres activités de SODECI, il n'a pas été identifié de garantie constituant une obligation de performance distincte ;
- la comptabilisation actuelle du chiffre d'affaires prend déjà en compte la part variable du prix de transaction ;
- les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement sont conformes aux dispositions de la norme.

SODECI applique la norme IFRS 15 depuis le 1er janvier 2018 de façon rétrospective simplifiée. Aucun impact n'a été comptabilisé en capitaux propres d'ouverture.

Au 31 décembre 2019, l'impact sur les comptes de SODECI est nul.

IFRS 9 - « Instruments financiers »

SODECI a réalisé une analyse des impacts des nouvelles dispositions de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui a conduit à confirmer que la norme n'avait pas d'impact significatif.

En vue de la transition à IFRS 9, SODECI a examiné les points suivants :

- dépréciation : des dépréciations sont désormais comptabilisées sur la part propre des créances commerciales, dès que l'entité s'attend à des pertes pour non recouvrement, même si l'entité n'a pas encore subi d'impayés sur ces actifs (modèle de dépréciation sur les pertes de crédit attendues conformément à IFRS 9). SODECI a examiné sa méthode de dépréciation des créances clients et l'intégralité de l'impact comptabilisé provient de dépréciations complémentaires sur les créances envers des clients publics ;
- renégociation de dettes : SODECI n'a pas réalisé de renégociation de dettes pouvant être concernées par les clarifications introduites dans les « Basis for Conclusion » d'IFRS 9.

SODECI applique IFRS 9 à partir du 1er janvier 2018 de façon rétrospective avec un rattrapage cumulatif des impacts sur les capitaux propres à la date d'application.

3.2. Actifs non courants

3.2.1. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels acquis. Ceux-ci sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité. Cette durée est estimée en fonction du type de logiciel.

3.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements et le cas échéant des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité. Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Constructions et agencements	15 à 20 ans
Matériels et machines	3 à 10 ans
Matériels de transport	3 à 5 ans
Matériels électriques et compteurs	10 à 15 ans

SODECI peut avoir recours à des contrats de location-financement, portant notamment sur son matériel de transport. Conformément à IFRS 16 « Contrats de location », les actifs financés au moyen de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur et la valeur actuelle des paiements minimaux. Ces actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée de vie de l'actif et la durée du contrat.

Les actifs au titre des droits d'utilisation relatifs à l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » sont présentés au sein des immobilisations corporelles à partir de la date de mise à disposition de l'actif sous-jacent. Ils sont amortis linéairement sur la durée d'engagement du contrat. Celle-ci correspondant à la durée contractuelle non résiliable à laquelle s'ajoutent les options de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer, ainsi quelles options de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer. De ce fait, il a été nécéssaire pour certains contrats d'exercer un jugement concernant l'estimation de la période d'engagement, comme précisé dans la note 5.

La valeur de ces actifs correspond aux engagements de loyers futurs actualisés sur la durée ferme du contrat, ajustés des paiements effectués d'avance, franchises de loyer, coûts directs initiaux et coûts de remise en état.

Les droits d'utilisation correspondent principalement à des contrats de location pour des biens immobiliers (bureaux, locaux et logements de fonction), des véhicules et du matériel informatique.

3.2.3. Immeubles de placement

SODECI détient un immeuble en propre dont une partie est mise à la location. La partie louée de cet immeuble répond à la définition d'un immeuble de placement au sens de la norme IAS 40. L'immeuble est valorisée à la juste valeur à la date de transition de SODECI aux IFRS le 01/01/2018 et amorti linéairement sur 20 ans. SODECI opte pour le modèle du coût, ses immeubles de placement ne seront pas revalorisés ultéreurement.

3.2.4. Contrats de concession et d'affermage

3.2.4.1. Nature des contrats opérés par SODECI

SODECI opère dans la gestion déléguée de l'eau et des services publics dans le cadre de contrats de type concession et de type affermage octroyés par l'Etat Ivoirien.

Ces contrats ont été analysés au regard des différentes normes IFRS et interprétations et notamment celles présentées ci-après :

- IFRIC 12 « Contrats de concession » : IFRIC 12 s'applique aux accords de concession de services public-privé dont le concédant contrôle ou réglemente les services devant être fournis par le concessionnaire par le moyen de l'infrastructure ainsi que les bénéficiaires du service et les tarifs de vente des prestations.

 Cette interprétation s'applique aux infrastructures que le concessionnaire construit ou acquiert auprès d'un tiers aux fins de l'accord de services ainsi qu'aux infrastructures existantes dont l'accès est donné par le concédant au concessionnaire aux fins de l'accord de services. Les contrats entrant dans le champ d'application de cette interprétation sont comptabilisés selon les principes décrits en note 3.2.3.2 des présents états financiers.

- IFRS 16 « Contrats de location » : Cette norme est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019 et remplace la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC et SIC associées dont IFRIC 4 « Contrats de location cachés ». Elle définit ainsi les critères selon un modèle unique permettant d'apprécier ou de réapprécier si un accord est, ou contient, un contrat de location.

Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, SODECI apprécie si ce contrat lui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Il apprécie donc :

 - le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé ;
 - le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé, en particulier le droit d'utiliser le bien et à quelle fin.

Jusqu'à la date de première application d'IFRS 16, SODECI analysait ses contrats au regard d'IAS 17 et d'IFRIC 4.

Ces analyses sont présentées ci-après.

Contrat de distribution publique urbaine d'eau potable en Côte d'Ivoire (affermage) - SODECI

Dans le cadre de ce contrat, SODECI gère la production, le transport et la distribution de l'eau potable. L'Etat de Côte d'Ivoire, autorité concédante, propriétaire des infrastructures, conserve à sa charge la gestion du patrimoine et le développement du Secteur de l'eau potable et doit notamment réaliser les travaux qui ne sont pas à la charge de SODECI. Le prix de vente de l'eau applicable aux usagers est fixé par décret en Conseil des Ministres.

SODECI facture les usagers pour le compte de l'Etat. La rémunération de SODECI correspond à une quote-part de la facturation des usagers conditionnée à l'encaissement des montants dus par les usagers. Le contrat ne prévoit pas d'investissement dans les infrastructures à la charge de SODECI.

L'Etat a la possibilité, en fin de contrat, de racheter les biens d'exploitation acquis par la société à dire d'expert. Ces biens dits « de reprise » sont notamment constitués des compteurs, des véhicules, du matériel informatique, et d'outillage. Ces actifs sont comptabilisés en immobilisations corporelles conformément à IAS 16.

Ce contrat entre dans le champ d'application d'IFRIC 12, mais ne fait l'objet d'aucun retraitement, SODECI ne supportant pas les travaux de construction ou d'amélioration de l'infrastructure, et ne devant pas restituer ses propres actifs en fin de contrat.

Les infrastructures, propriétés de l'Etat, ne sont pas comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles de SODECI, l'accord contractuel de services ne conférant pas à SODECI le droit de contrôler l'utilisation de l'infrastructure de service public. En effet, SODECI a accès à l'exploitation de l'infrastructure afin de fournir un service public pour le compte du concédant conformément aux stipulations du contrat.

Il en ressort que les biens de reprise de SODECI sont comptabilisés en immobilisations corporelles conformément aux principes décrits au paragraphe 2.2.2 des présents états financiers.

Dans le cadre de ce contrat, SODECI agit en tant qu'agent. Ainsi, seule la rémunération perçue par SODECI au titre de ses prestations et les charges y afférentes sont comptabilisées en résultat au fur et à mesure que le service est rendu. Les éléments facturés pour le compte de l'autorité concédante et les charges y afférentes sont exclus du compte de résultat.

Contrat de service d'entretien et d'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage de la ville d'Abidjan - SODECI

Dans le cadre de ce contrat d'affermage, SODECI gère et exploite à titre exclusif le service public de l'assainissement sur l'agglomération d'Abidjan. Les travaux qui ne sont pas mentionnés dans le Contrat d'Affermage d'Abidjan sont à la charge de l'Etat de Côte d'Ivoire qui reste maître d'ouvrage. Le tarif usager est fixé par décret en Conseil des Ministres. SODECI facture les usagers pour le compte de l'Etat sur la base des tarifs définis par ce dernier.

SODECI perçoit une quote-part du tarif usager au titre des eaux usées et un montant forfaitaire fixé par l'Etat au titre des eaux pluviales évacuées.

Le contrat ne prévoit pas d'investissement dans les infrastructures à la charge de SODECI. L'Etat a la possibilité de racheter les biens de reprise à dire d'expert en fin de contrat. Ces actifs sont comptabilisés en immobilisations corporelles conformément à IAS 16.

Ce contrat entre dans le champ d'application d'IFRIC 12, mais ne fait l'objet d'aucun retraitement, SODECI ne supportant pas les travaux de construction ou d'amélioration de l'infrastructure, et ne devant pas restituer ses propres actifs en fin de contrat.

Les infrastructures, propriétés de l'Etat, ne sont pas comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles de SODECI, l'accord contractuel de services ne conférant pas à SODECI le droit de contrôler l'utilisation de l'infrastructure de service public. En effet, SODECI a accès à l'exploitation de l'infrastructure afin de fournir un service public pour le compte du concédant conformément aux stipulations du contrat.

Dans le cadre de ce contrat, SODECI agit en tant qu'agent. Ainsi, seule la rémunération perçue par SODECI au titre de ses prestations et les charges y afférentes sont comptabilisées en résultat au fur et à mesure que le service est rendu. Les éléments facturés pour le compte de l'autorité concédante et les charges y afférentes sont exclus du compte de résultat.

3.2.4.2. Traitement comptable

Conformément à IFRIC 12, les contrats entrant dans le champ d'application de cette interprétation sont comptabilisés soit en actif financier, soit en immobilisation incorporelle, en fonction de la nature des droits et obligations résultant des contrats.

Par ailleurs, les infrastructures mises à la disposition de SODECI dans le cadre des contrats d'affermage ne sont pas inscrites au bilan. En effet, les accords de service contractuels ne confèrent pas à SODECI le droit de contrôler l'utilisation de l'infrastructure destinée au service public.

3.2.5. Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36, la société examine régulièrement s'il existe des indices de perte de valeur des actifs incorporels et corporels. S'agissant du goodwill, la valeur recouvrable est estimée dès qu'il existe un indice quelconque que l'actif a subi une perte de valeur et à minima une fois par an, à la date de clôture annuelle. A cette fin, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT) pour être testés.

SODECI exerçant une activité unique, elle constitue elle-même une seul UGT.

S'il existe de tels indices, la société effectue un test de perte de valeur afin d'évaluer si sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, est supérieure ou égale à sa valeur nette comptable. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie. Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif ou aux UGT. En l'absence de taux spécifique à l'actif testé, le taux utilisé est déterminé à partir du coût moyen du capital.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, aucun Goodwill n'a été constaté pour SODECI et il n'existe pas d'indice de perte de valeur pour les autres actifs corporels et incorporels. A lui seul, l'amortissement des autres actifs traduit la perte de valeur sur ces actifs. Aucun test de dépréciation n'a été réalisé.

3.3. Actifs courants

3.3.1. Stocks

Les stocks sont principalement constitués par des matières chimiques, les fournitures et les pièces de rechange non stratégiques nécessaires au fonctionnement des installations, à l'exploitation et à la maintenance des réseaux d'eau et d'énergie, étant rappelé que les infrastructures restent la propriété de l'autorité affermante.

Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré au prix de revient ou à leur valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. Le cas échéant, ils font l'objet d'une dépréciation.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable. L'appréciation de la valeur recouvrable prend en compte la rotation des stocks et la nature des pièces considérées.

3.3.2. Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur recouvrable, sous déduction des dépréciations tenant compte de la perte attendue sur la vie de la créance conformément au modèle simplifié d'IFRS 9 applicable aux créances commerciales. Les créances clients sont principalement des créances de l'Etat et des organismes publics.

Les créances intègrent les créances des Secteurs pour lesquelles le risque de contrepartie est supporté par ces derniers ainsi que les créances des entités opérationnelles dues au titre de leurs prestations. Les clients sont constitués de clients publics, parapublics et privés.

Concernant les clients publics et parapublics, une dépréciation est constatée pour le montant de la perte attendue sur la vie de la créance déterminée en fonction du risque de la contrepartie.

Concernant les clients privés, la perte attendue sur la vie de la créance est déterminée en tenant compte du taux de non-recouvrement constaté. Ce taux évolue notamment en fonction de :

- l'antériorité des créances : les créances présentant une antériorité supérieure à un an sont dépréciées à hauteur de 80 à 100% en fonction de la nature des clients et de l'activité à laquelle ils se rapportent ;
- la position de l'abonné – actif ou résilié : les créances des clients résiliés sont dépréciées en totalité pour la part relative aux exercices antérieurs et à hauteur de 80 à 100%, en fonction de la nature des clients et de l'activité à laquelle ils se rapportent, pour la part des créances nées sur la période ;
- l'évolution du risque de non recouvrement pour les impayés multiples de clients actifs.

Toutes les dépréciations des créances sont constituées nettes des avances sur consommations.

.

3.4. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont constitués des créances d'exploitation, des dépôts et gages, des prêts, des actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements de trésorerie réalisables à très court terme, facilement convertibles en liquidités et exposés à un risque non significatif d'évolution de valeur.

La trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés à l'actif du bilan, ainsi que les découverts bancaires revêtant la nature de trésorerie.

Les méthodes suivantes sont appliquées aux actifs financiers :

- les créances, les dépôts et les gages sont comptabilisés à leur valeur nominale, l'effet de l'application de la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif n'étant pas jugé significatif. Des dépréciations sont constatées sur la base des pertes attendues ;
- les actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en capitaux propres, sur la ligne « autres éléments du résultat global » sans recyclage ultérieur en résultat ;
- les équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur, les variations de valeurs étant enregistrées en résultat financier de la période.

3.5. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes vis-à-vis des fournisseurs, les dettes financières, les instruments dérivés ayant une valeur négative et les dettes d'exploitation. En application d'IFRS 9, les dettes et les dettes financières sont évaluées initialement à leur juste valeur nette des coûts de transaction puis selon la méthode du coût amorti au taux effectif d'intérêt. La charge d'intérêt est comptabilisée en résultat financier de la période selon cette même méthode.

Les dettes financières telles que présentées à la note 15 comprennent les emprunts liés aux droits d'utilisation IFRS 16. Ces dettes de location sont inscrites au passif en contrepartie d'un droit d'utilisation d'un actif loué tel que décrit dans la note 3.1.

3.6. Avantages au personnel

SODECI participe à des régimes postérieurs à l'emploi, incluant les régimes de retraites et d'indemnités de fin de carrière ainsi qu'à des régimes à long terme, incluant essentiellement les gratifications d'ancienneté.

Pour les régimes à cotisations définies, SODECI comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, SODECI n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes des indemnités de fin de carrières et pour les autres avantages à long terme, les provisions sont déterminées en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédits projetées qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse d'âge de départ en retraite ;
- un taux d'actualisation ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience sur le calcul des engagements. Les écarts actuariels portant sur les engagements postérieurs à l'emploi (les indemnités de départ en retraite principalement) sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Ils ne sont pas recyclés en résultat par la suite. Les écarts actuariels portant sur les engagements à long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en résultat opérationnel.

3.7. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque SODECI a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que SODECI doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information est alors fournie dans les notes avec les états financiers.

Les passifs éventuels correspondent soit à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Aucun passif éventuel n'a été identifié au titre des périodes présentées dans les présents états financiers.

Lorsque la société dispose d'un échéancier fiable et que l'effet de l'actualisation est significatif, les passifs sont actualisés.

3.8. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprend l'impôt à payer au titre de la période et l'impôt différé.

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est jugée probable.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté par les juridictions compétentes à la date de clôture, en fonction de l'échéance prévisionnelle de remboursement des différences temporelles. La règle du report variable est appliquée et l'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le compte de résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires de SODECI incluent essentiellement :

- les produits liés aux activités de travaux de SODECI. Les contrats prévoient en général une obligation de performance unique correspondant à la réalisation d'un ouvrage. Le prix de l'ouvrage est prévu au contrat. Les contrats peuvent prévoir des pénalités de retard qui sont traitées comme une part variable du prix de transaction. L'obligation de performance est satisfaite en continu selon le critère d'IFRS 15.35b car le client contrôle l'actif au fur et à mesure de sa construction ;
- la rémunération des contrats d'assainissement de SODECI. Ce service est assuré en continu, et le chiffre d'affaires reconnu au fur et à mesure ;
- la rémunération de fermier de SODECI. Le client reçoit et consomme les avantages générés par la prestation (fourniture d'eau) au fur et à mesure. La rémunération du fermier sur la base du M3 est fixée par l'autorité concédante en application du mécanisme prévu au contrat. Le transfert du contrôle se fait en continu au fur et à mesure de la consommation du bien transféré (eau) ;

3.10. Estimation de l'eau en compteur

A la date d'arrêté, le volume d'eau vendu est estimé sur la base de production réelle et des historiques de rendement propres à chaque entité. En outre, cette estimation couvre une période réduite du fait de la périodicité courte de relevé des compteurs.

3.11. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est défini par différence entre l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt. Il exclut également les autres produits et charges opérationnels non courants.

3.12. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants correspondent aux produits et charges qui ne sont pas considérés comme normalement générés ou encourus dans le cadre des activités courantes de SODECI.

3.13. Principaux retraitements opérés par rapport aux comptes locaux

Depuis le 1er janvier 2018, le référentiel SYSCOHADA révisé s'applique dans les pays membres de l'espace OHADA (Organisation pour l'Harmonisation du Droit des affaires en Afrique) pour la tenue des comptes sociaux. Cette révision du référentiel converge vers les normes IFRS.

A partir du 1er janvier 2018, les retraitements du contrat d'affermage ainsi que des contrats de concession, tels qu'exposés en note 3.2.3.2 des présents états financiers, sont constatés directement dans les comptes locaux.

Les principaux retraitements subsistants entre les comptes locaux tels que ces comptes sont publiés par les entités et les comptes établis selon le référentiel IFRS portent sur :

- le retraitement des produits et charges du Secteur : comme précisé en note 3, SODECI est une entité collectrice pour le « Secteur » ; les ressources collectées pour le compte du Secteur ainsi que les emplois liés sont exclus du compte de résultat (redevances, taxes et surtaxes collectées), la société ne supportant pas le risque de recouvrabilité lié à ces créances. Ces ressources et les emplois afférentes sont comptabilisés au bilan dans les comptes établis selon le référentiel local.

- la comptabilisation des impôts différés actifs et passifs dans les comptes IFRS selon les principes décrits en note 3.8 des présents états financiers.

- la comptabilisation en capitaux propres des écarts actuariels liés aux avantages au personnel telle que décrite en note 3.6 des présents états financiers.

- La revalorisation de l'immeuble de placement à la juste valeur lors de la transition aux IFRS le 01/01/2018.

- la comptabilisation des impacts d'IFRS 16, à savoir la constatation en actifs corporels de droits d'utilisation et au passif d'obligations locatives long terme et court terme selon les principes décrits en note 3.1, la comptabilisation de dotations aux amortissements, de charges financières, l'annulation des charges de location et la comptabilisation du remboursement des obligations locatives en flux de trésorerie liés aux activités de financement.

4. Traitement des comptes du Secteur

Le secteur de l'eau potable en Côte d'Ivoire regroupe un ensemble d'acteurs institutionnels publics et privés qui concourent au fonctionnement du service public.

SODECI est une entité collectrice pour le secteur de l'eau de l'eau en Côte d'Ivoire.

La totalité de la facturation de l'eau transite par le bilan de SODECI.

Les montants ainsi collectés sont soit reversés au Secteur dès encaissement des créances correspondantes, soit font l'objet d'une compensation avec les créances de l'Etat. Dans ce dernier cas, la compensation des créances et des dettes figurant au bilan est comptabilisée sur la base des accords signés entre les parties.

Les impacts des opérations réalisées pour le compte du Secteur sur le bilan sont décrits ci-après :

- Impacts sur les postes de l'actif du bilan :

Créances clients	Les créances clients intègrent les factures émises pour le compte du Secteur au titre des ventes d'eau et non encaissées à la clôture de l'exercice. Le risque de contrepartie relatif aux créances clients du Secteur est supporté par le Secteur. Ainsi, ces créances ne font pas l'objet de dépréciation dans les comptes. Ces créances intègrent également : - Les rémunérations fermières non encaissées à la clôture de l'exercice ; - Les créances dues par le Secteur au titre des activités travaux.
Autres débiteurs	Créances sur l'Etat : - Les créances du Secteur sur l'Etat intègrant les redevances d'exploitation dues par le Secteur ;
Trésorerie	La trésorerie intègre le déficit ou l'excédent de trésorerie du Secteur résultant du besoin ou de l'excédent en fonds de roulement de celui-ci découlant des en-cours gérés pour son compte.

- Impacts sur les postes du passif du bilan :

Autres Créditeurs	Autres dettes courantes : Les autres dettes intègrent : - Les surtaxes à payer et liées aux factures clients non encaissées à la clôture de l'exercice ;

5. Estimations de la direction

La préparation des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les estimations et hypothèses sont notamment sensibles en matière d'évaluation :

- des passifs incluant les instruments dérivés et les avantages au personnel ;
- de test de dépréciation des actifs ;
- des provisions ;
- de la part du chiffre d'affaires correspondant à l'eau en compteur et la rémunération y afférente à la date d'arrêté des comptes tel que décrit en note 3.10 « Estimation de l'eau en compteur » et

la rémunération y afférente qui sont largement fondées sur des estimations de résultat et de flux de trésorerie.

Durée des contrats de location

SODECI détermine la durée d'un contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par :

- toute option de prolongation du contrat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- toute option de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

La norme précise que le contrat n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans l'accord de l'autre partie et en ne s'exposant, tout au plus, qu'à une pénalité négligeable. De ce fait, SODECI a considéré que le preneur détient une option de prolongation dès lors qu'un contrat inclut une clause mentionnant que le bailleur peut s'opposer au droit au renouvellement du bail en règlant au locataire une indemnité d'éviction. L'opposition au droit au renouvellement étant considérée peu probable au vu des indemnités devant être versées. SODECI a estimé dans ce cas de figure qu'il y avait une certitude raisonnable d'exercer l'option de prolongation. La date de fin de contrat est alors estimée comme étant celle de la fin du contrat de concession ou d'affermage, date à laquelle les contrats seront tranférés au nouveau fermier.

Pour les contrats d'un an renouvelables par tacite reconduction et ne contenant aucune clause de versement d'indemnité au preneur, SODECI a choisi de les traiter comme des exemptions. Ce cas est précisé par la norme IFRS 16.

6. Immobilisations incorporelles

(en millions de Franc CFA)	immobilisations incorporelles
Valeur Brute au 1er Janvier 2018	**4 068**
Acquisitions	11
Cessions, mises au rebut	-
Reclassements (1)	-
Valeur Brute au 31 Décembre 2018	**4 079**
Acquisitions	40
Cessions, mises au rebut	-
Reclassements et autres variations	-
Valeur Brute au 31 Décembre 2019	**4 119**
Amortissement et dépréciation au 1er Janvier 2018	**(3 508)**
Dotations	(186)
Reprises sur cessions, mises au rebut	-
Reclassements	-
Amortissement et dépréciation au 31 Décembre 2018	**(3 694)**
Dotations	(107)
Reprises sur cessions, mises au rebut	-
Reclassements	-
Amortissement et dépréciation au 31 Décembre 2019	**(3 801)**
Valeur Nette au 31 Décembre 2018	**385**
Valeur Nette au 31 Décembre 2019	**318**

L'augmentation des autres immobiliations incorporelles est principalement expliquée par l'acquisition des licences MCAFEE et Microsoft 2019.

7. Actifs au titre des droits d'utilisation (IFRS16)

(en millions de Franc CFA)	Actifs au titre des droits d'utilisation IFRS16
Valeur Brute au 1er Janvier 2018	**0**
Acquisitions	-
Cessions, mises au rebut	-
Reclassements	-
Valeur Brute au 31 Décembre 2018	**0**
Transition IFRS 16	5 406
Reclassement locations financement	-
Acquisitions	35
Cessions, mises au rebut	-
Reclassements et autres variations	0
Valeur Brute au 31 Décembre 2019	**5 441**
Amortissements et dépréciations au 1er Janvier 2018	**-**
Depreciations	
Reprises sur cessions, mises au rebut	-
Reclassements	-
Amortissement et dépréciation au 31 Décembre 2018	**-**
Transition IFRS 16	(120)
Reclassement locations financement	-
Depreciations	(1 328)
Reprises sur cessions, mises au rebut	-
Reclassements	-
Amortissement et dépréciation au 31 Décembre 2019	**(1 448)**
Valeur Nette au 31 Décembre 2018	**0**
Valeur Nette au 31 Décembre 2019	**3 993**

8. Immobilisations corporelles

(en millions de Franc CFA)	Terrains	Constructions	Installations tech, matériel & outillage	Immobilisations corporelles en cours	**Total immobilisations corporelles**
Valeur Brute au 1er Janvier 2018	**558**	**23 619**	**47 253**	**808**	**72 237**
Acquisitions	-	27	4 814	5 043	9 884
Cessions, mises au rebut	-	-	(3 459)	-	(3 459)
Reclassements	-	-	-	(778)	(778)
Valeur Brute au 31 Décembre 2018	**558**	**23 646**	**48 608**	**5 073**	**77 885**
Transition IFRS 16	-	-	(5 048)	-	(5 048)
Reclassement locations financement	-	-	-	-	-
Acquisitions	20	1	4 354	4 353	8 728
Cessions, mises au rebut	-	-	(1 799)	-	(1 799)
Reclassements et autres variations	-	0	0	(849)	(849)
Valeur Brute au 31 Décembre 2019	**578**	**23 646**	**46 114**	**8 577**	**78 916**
Amortissements et dépréciations au 1er Janvier 2018	**-**	**(15 614)**	**(22 924)**	**-**	**(38 538)**
Depreciations		(4 005)	(36 447)		(40 452)
Reprises sur cessions, mises au rebut	-	-	3 137	-	3 137
Reclassements	-	-	-	-	-
Amortissement et dépréciation au 31 Décembre 2018	**-**	**(16 477)**	**(25 068)**	**-**	**(41 544)**
Transition IFRS 16	-	-	-	-	-
Reclassement locations financement	-	-	-	-	-
Depreciations	-	(875)	(3 962)	-	(4 837)
Reprises sur cessions, mises au rebut	-	-	1 588	-	1 588
Reclassements	-	-	-	-	-
Amortissement et dépréciation au 31 Décembre 2019	**-**	**(17 352)**	**(27 442)**	**-**	**(44 793)**
Valeur Nette au 31 Décembre 2018	**558**	**7 169**	**23 540**	**5 073**	**36 340**
Valeur Nette au 31 Décembre 2019	**578**	**6 294**	**18 673**	**8 577**	**34 123**

Les acquisitions de l'exercice s'expliquent par l'acquisition d'un nombre important de compteurs (en lien avec l'évolution du nombre d'abonnés) et de véhicules flotte.

9. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'établissent à 4 781MFCFA et correspondent à la partie de l'immeuble occupée par SODECI consacré à la location.

10. Autres actifs financiers non courants

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Titres de participation (1)	220	220
Dépôts, prêts cautionnements et autres créances au coût amorti	853	1 018
Juste valeur par OCI recyclable	(0)	1
Actifs financiers non courants	**853**	**1 019**

La baisse par rapport à 2018 s'explique par la clôture de contrat à terme.

(1) SODECI détient des titres de participation chez la société GS2E à hauteur de 33%, pour une valeur de 211 millions de franc CFA ainsi que chez la societé SGA2E à hauteur de 17.77%, pour une valeur de 8,5 millions de franc CFA.

11. Stocks

Les stocks incluent essentiellement des pièces de rechange, des compteurs et des combustibles tels que détaillés ci-dessous :

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Stocks de combustibles	5	14
Stocks de pièces de rechange	3 096	3 685
Matériel de réseau hydraulique	9 866	8 882
Produits de traitement	1 148	744
Divers	423	447
Stocks bruts	**14 538**	**13 772**
Dépréciation des stocks	**(453)**	**(446)**
Stocks nets	**14 085**	**13 326**

Les stocks ont augmenté de 0,8 millard de franc CFA (+6%) par rapport au 31 décembre 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'acquisition de matériel de réseau hydraulique dans le cadre du projet hydraulique villageoise.

12. Créances clients

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Clients et comptes rattachés	159 772	151 395
Dép. clients et comptes rattachés	(41 383)	(37 776)
Total Créances clients	**118 389**	**113 619**

Le montant des créances clients est en hausse de 4,8 milliards de franc CFA par rapport à fin 2018 et en liaison avec la progression du chiffre d'affaires eau et les factures non échues sur le projet hydraulique villageoise.

L'antériorité des créances clients et comptes rattachés (hors factures à établir) est la suivante :

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
A moins d'un an	28 795	76 401
Entre un et cinq ans	70 306	74 994
A plus de cinq ans	60 671	0
Total Créances clients	**159 772**	**151 395**

13. Autres débiteurs

Les autres débiteurs s'analysent comme suit :

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	9 334	6 212
Créances sur personnel & org. sociaux	530	309
Créances fiscales	13 692	13 124
Créances d'exploitation diverses	26 588	5 888
Autres créances courantes	843	941
Autres débiteurs	**50 987**	**26 474**

Les créances fiscales correspondent principalement à des crédits de TVA. Les créances d'exploitation diverses correspondent aux créances à collecter auprès du Secteur. La hausse par rapport à 2018

provient de l'aggravation du déficit du Secteur et la non réalisation de l'opération de titrisation/cession du solde la dette liée aux écarts de tarifs validée en 2018.

14. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Charges constatées d'avance	561	657
Total autres actifs courants	**561**	**657**

15. Capital

(nombre de parts)	Actions ordinaires
Actions émises au 1er Janvier 2018	**9 000 000**
Actions émises au 31 Décembre 2018	**9 000 000**
Actions émises au 31 Décembre 2019	**9 000 000**

En 2018 et 2019, le capital social de SODECI se décompe en 9 millions d'actions ayant pour valeur nominale de 500 Francs CFA.

16. Dettes financières

16.1. Analyse par flux

(en millions de Franc CFA)	Emprunts auprès établiss. de crédit	Emprunts liés aux droits d'utilisation IFRS 16	Autres emprunts et dettes assimilées	Intérêts courus	Concours bancaires et financement court teme	Dettes financières
1er Janvier 2018	**3 569**	**(0)**	**685**	**373**	**51 674**	**56 301**
Correction A-nouveaux	-	-	-	-	-	-
Nouveaux emprunts	-	-	5 913	6	-	5 918
Remboursement	(1 215)	-	(2 104)	(8)	-	(3 327)
Variation du bas de bilan	-	-	-	(364)	(2 645)	(3 010)
31 Décembre 2018	**2 355**	**(0)**	**4 493**	**6**	**49 029**	**55 882**
Transition IFRS 16	-	2 747	(2 498)	-	-	249
Nouveaux emprunts	-	12	3 714	-	-	3 726
Remboursement	(1 288)	(43)	(2 692)	(4)	-	(4 026)
Variation du bas de bilan	-	-	-	-	4 550	4 550
31 Décembre 2019	**1 067**	**2 716**	**3 017**	**2**	**53 579**	**60 382**

16.2. Analyse par nature (courant et non courant)

Les dettes financières de SODECI s'analysent comme suit :

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Courant	Non courant
Emprunts auprès établiss. de crédit	1 067	865	202
Emprunts liés aux droits d'utilisation IFRS 16	2 716	1 507	1 209
Autres emprunts et dettes assimilées	3 017	-	3 017
Intérêts courus	2	2	-
Concours bancaires et financement court teme	53 579	53 579	-
Dettes financières	**60 382**	**55 953**	**4 429**

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2018	Courant	Non courant
Emprunts auprès établiss. de crédit	2 355	2 153	202
Autres emprunts et dettes assimilées	4 493	1 849	2 644
Intérêts courus	6	6	-
Concours bancaires et financement court teme	49 029	49 029	-
Dettes financières	**55 882**	**53 036**	**2 846**

Ventilation des dettes financières par échéance

La ventilation par échéance du total des dettes financières est la suivante :

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
A moins d'un an	55 953	53 036
Entre un et cinq ans	2 988	2 749
A plus de 5 ans	1 440	97
Total dettes financières	**60 382**	**55 882**

17. Avantages au personnel

La provision pour avantages au personnel comprend la provision pour avantages postérieurs à l'emploi et la provision pour avantages à long terme :

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Avantages postérieurs à l'emploi	3 010	3 172
Avantages à long terme	892	839
Avantages au personnel	**3 902**	**4 011**

17.1. Avantages postérieurs à l'emploi

La provision pour engagement de retraite correspond au régime d'indemnité de départ en retraite (IDR).
La variation de la provision comptabilisée au bilan s'analyse comme suit :

Avantages postérieurs à l'emploi	Valeur actualisée de l'obligation (DBO) 2019
Ouverture	**3 172**
Coût des services rendus	461
Charges d'intérêts	62
Prestations versées	(852)
Gains et pertes actuariels et autres mouvements	167
Clôture	**3 010**

17.2. Autres avantages à long terme

Les montants comptabilisés au passif au titre de ces régimes s'analysent comme suit :

Avantages à long terme	Valeur actualisée de l'obligation (DBO) 2019
Ouverture	**839**
Coût des services rendus	64
Charge d'intérêts	5
Prestations versées	(16)
Clôture	**892**

Les autres avantages à long terme intègrent essentiellement les médailles du travail.

17.3. Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles sont déterminées par entité juridique en fonction de leur implantation géographique et des observations historiques (taux de turn-over, taux de progression des salaires). Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

Synthèse des engagements	
Taux d'actualisation	3,00%
Taux de turn-over	1,00%
Taux de progression des salaires	3,00%
Table de mortalité	Table CIMA 96

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, les principales hypothèses actuarielles retenues étaient :

Synthèse des engagements	
Taux d'actualisation	6,00%
Taux de turn-over	1,00%
Taux de progression des salaires	3,00%
Table de mortalité	Table CIMA 96

18. Provisions

La variation des provisions sur l'exercice comprend les éléments suivants :

(en millions de Franc CFA)	Provision pour litiges	Autres provisions pour risques	Total
1er Janvier 2018	**1 046**	**807**	**1 852**
Dotations	57	330	387
Reprises utilisées	(78)	-	(78)
31 Décembre 2018	**1 024**	**1 137**	**2 161**
Dotations	7	330	337
Reprises utilisées	(43)	(417)	(460)
31 Décembre 2019	**987**	**1 050**	**2 037**

Les reprises de provisions de l'exercice 2018 portent essentiellement sur le dénouement de litiges. Les reprises de provisions de l'exercice 2019 Cette fait suite à la comptabilisation sur l'exercice d'une perte du même montant, correspondant à l'écart sur le solde de la compensation entre les dettes et créances avec l'Etat de Côte d'Ivoire pour la période 2009-2011. Cet écart avait été provisionné en 2013.

19. Impôts différés

(En millions de Franc CFA)	Au 1er Janvier 2018	Résultat	OCI	Autres	Au 31 Décembre 2018	Résultat	OCI	Autres	Au 31 Décembre 2019
Immeubles de placement	(1 328)	66			(1 262)	66			(1 195)
Avantages au personnel	1 313	(85)			1 228	(28)			1 200
Provisions non déductibles	1 493	74			1 567	4			1 571
Autres différences temporaires	(14)	(90)	(10)	43	(71)	(151)	42	4	(176)
Total impôts différés	**1 464**	(34)	(10)	43	**1 463**	(108)	42	4	**1 400**

Les impôts différés correspondent principalement à une créance d'impôt future relative à la déductibilité des avantages aux personnels , aux provisions pour dépréciation d'actif circulant compensé par la différence entre la valeur de l'immeuble de placement et sa valeur fiscale.

20. Autres créditeurs

Les autres créditeurs s'analysent comme suit :

(en millions de Franc CFA)	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Dettes sociales	4 992	4 307
Dettes fiscales	11 431	12 257
Autres dettes	34 224	31 879
Autres créditeurs	**50 648**	**48 442**

Les dettes fiscales portent principalement sur la TVA non encaissée par conséquent non exigible

Les autres dettes sont constituées essentiellement des avances sur consommations versées par les clients lors de leur abonnement. La hausse par rapport à 2018 est principalement lié au Dividende 2018 non encore versé à l'actionnaire.

21. Autres passifs d'exploitation courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

(en millions de Franc CFA)	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Clients- Avances et acomptes reçus	11 786	7 601
Dettes sur acquisition d'actifs - courant	842	561
Passifs courants	**12 628**	**8 162**

Les avances versées par les clients sont liées essentiellement à l'activité travaux.

22. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires s'analysent comme suit :

(en millions de Franc CFA)	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Ventes de marchandises	62 315	57 151
Production vendue de services	34 163	41 282
Produits des activités ordinaires	**96 478**	**98 433**

Le chiffre d'affaires à fin Décembre 2019 est en retrait de 1 955 MFCFA par rapport à Décembre 2018 avec les variations suivantes :

- La croissance des volumes d'eau vendus (+ 5 145 MFCFA) en lien avec l'évolution de la production ;
- Le retrait de l'activité Travaux (- 8 466 MFCFA) avec la fin de réalisation en 2018 de certains chantiers à chiffre d'affaires important qui n'ont pas eu d'équivalent sur l'exercice 2019 ;
- La mise en œuvre du projet Hydraulique villageoise sur l'exercice 2019 (+ 3 537 MFCFA) avec la réparation et le remplacement de plus de 1000 pompes sur toute l'étendue du territoire ;
- La baisse du chiffre d'affaires branchements avec une demande plus forte des branchements en 2018
- La hausse des autres prestations (+ 331 MFCFA) avec la constatation d'un produit exceptionnel de 274 MFCFA issu du remboursement par le Fonds de Développement et de Formation Professionnelle (FDFP) des formations administrées aux agents de l'exploitation ;
- La baisse du chiffre d'affaires Assainissement (- 352 MFCFA) en raison de la réalisation en 2018 de travaux d'exploitation importants.

23. Achats consommés

Les achats consommés intègrent principalement :

- les fournitures et matériaux utilisés dans le cadre de l'activité travaux, de maintenance, de raccordement et de branchement ;
- les matières consommées dans le cadre de la production d'eau ainsi que de l'entretien des matériels et ouvrages d'exploitation.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, les achats consommés s'élèvent à 39,1 milliards de franc CFA, contre 36,9 milliards de franc CFA au 31 décembre 2018 en lien avec la hausse des volumes d'eau produits.

24. Charges externes

Les charges externes intègrent notamment :

- les coûts de sous-traitance dans le cadre de l'activité travaux ;
- les charges de location pour les contrats n'entrant pas dans le scope d'IFRS 16 ;
- les frais de mission et de déplacement ;
- les charges d'assurance et les honoraires ;
- les coûts d'inspections.

Les charges externes s'élèvent à 22,8 milliards de franc CFA en 2019 contre 26,3 de franc CFA. La diminution de – 3,5 milliards de franc CFA des charges externes de l'exercice 2019 est principalement liée à l'économie enregistrée sur les charges de sous traitance en raison de la baisse constatées sur l'activité travaux.

25. Charges de personnel

Les charges de personnel sont en hausse de 0,1 milliard de franc CFA. Cette variation est principalement expliquée par la croissance des effectifs et d'importants départs à la retraite :

(en millions de Franc CFA)	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Salaires et traitements	(18 731)	(18 603)
Total des charges de personnel	**(18 731)**	**(18 603)**

L'effectif salarié de SODECI pour les exercices clos aux 31 décembre 2019 et 2018 s'établit comme suit :

	Total
Effectif 2019	
CDI	2 460
CDD	257
Total 2019	**2 717**
Effectif 2018	
CDI	2 292
CDD	389
Total 2018	**2 681**

26. Impôts et taxes

Les impôts et taxes incluent les taxes foncières et patentes.

Ce poste de 1,7 milliard de franc CFA en 2018 à 1,8 milliard de franc CFA en 2019 soit une augmentation de 0,1 milliard de franc CFA.

27. Autres produits et charges d'exploitation

(en millions de Franc CFA)	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Autres produits d'exploitation	78	127
Autres charges d'exploitation	(686)	(782)
Total des autres produits et charges d'exploitation	**(608)**	**(655)**

28. Autres produits et charges opérationnels

(en millions de Franc CFA)	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Autres produits opérationnels	-	-
Plus ou moins values sur cessions d'actifs et mises au rebut	(228)	(283)
Autres charges	-	-
Plus ou moins values sur cessions d'actifs et mises au rebut	**(228)**	**(283)**
Total des autres produits et charges opérationnels	**(228)**	**(283)**

Les autres produits et charges opérationnels correspondent principalement aux mise au rebus d'actif corporel.

29. Coût de l'endettement financier

Les différentes composantes du coût de l'endettement financier sont les suivantes :

(en millions de Franc CFA)	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Coût de l'endettement financier brut	**(639)**	**(580)**
Revenus des équivalents de trésorerie	1 502	1 365
Produits financiers	**1 502**	**1 365**
Coût de l'endettement financier net	**864**	**785**

Le coût de l'endettement financier s'établit à 864 MCFA en hausse de 78 MCFA et concerne principalement :

- Les intérêts des emprunts
- Les intérêt sur dette locative IFRS 16
- Les revenus des équivalents de trésorerie

30. Impots sur les bénéfices

La charge d'impôt s'analyse de la manière suivante :

(En millions de Franc CFA)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Produit (charge) d'impôt courant	(948)	(1 174)
Impôts différés	(174)	(101)
Total de la charge d'impôt	(1 122)	(1 275)

Le taux d'impôt effectif se détermine comme suit :

(En millions de Franc CFA)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net de la période	3 180	2 918
Quote-part de résultat dans les entreprises mise en équivalence		
Charge d'impôt	(1 055)	(1 209)
Résultat avant impôt et résultat des entités consolidées par mise en équivalence	**4 236**	**4 126**
Taux d'impôt théorique	*25,00%*	*25,00%*
Charge d'impôt théorique	(1 059)	(1 032)
Abattement CA		19
Autres différences permanentes et réductions d'impôts	3	(196)
Charge d'impôt effective	(1 055)	(1 209)
Taux effectif d'impôt	***24,92%***	***29,29%***

31. Instruments financiers

L'analyse des instruments financiers par catégorie s'établit comme suit :

	31 Décembre 2019		31 Décembre 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants	853	853	1 019	1 019
Créances clients	118 389	118 389	113 619	113 619
Autres débiteurs	50 987	50 987	26 474	26 474
Trésorerie et équivalents	6 858	6 858	6 749	6 749
Total actifs financiers	**177 087**	**177 086**	**147 862**	**147 861**
Passifs financiers				
Dettes financières non courantes	3 219	3 219	2 846	2 846
Dettes financières courantes	54 446	54 446	53 036	53 036
Dettes fournisseurs	85 394	85 394	65 063	65 063
Autres créditeurs	50 648	50 648	48 442	48 442
Autres passifs financiers courants	13 576	13 576	9 456	9 456
Total passifs financiers	**207 283**	**207 283**	**178 844**	**178 844**

31 Décembre 2019	Niveaux	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global Non recyclable	Juste valeur par autres éléments du résultat global Recyclable	Coût amorti
Actifs financiers						
Actifs financiers non courants		853				853
Créances clients		118 389				118 389
Autres débiteurs		50 987				50 987
Trésorerie et équivalents	1	6 858	6 858			
Total actifs financiers		**177 087**	**6 858**	**-**	**-**	**170 229**
Passifs financiers						
Dettes financières non courantes		3 219				3 219
Dettes financières courantes		54 446				54 446
Dettes fournisseurs		85 394				85 394
Autres créditeurs		50 648				50 648
Autres passifs financiers courants		13 576				13 576
Total passifs financiers		**207 283**	**-**	**-**	**-**	**207 283**

31 Décembre 2018	Niveaux	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global Non recyclable	Juste valeur par autres éléments du résultat global Recyclable	Coût amorti
Actifs financiers						
Actifs financiers non courants		1 019				1 019
Créances clients		113 619				113 619
Autres débiteurs		26 474				26 474
Trésorerie et équivalents	1	6 749	6 749			
Total actifs financiers		**147 862**	**6 749**	**-**	**-**	**141 113**
Passifs financiers						
Dettes financières non courantes		2 846				2 846
Dettes financières courantes		53 036				53 036
Dettes fournisseurs		65 063				65 063
Autres créditeurs		48 442				48 442
Autres passifs financiers courants		9 456				9 456
Total passifs financiers		**178 844**	**-**	**-**	**-**	**178 844**

Les tableaux présentés ci-dessus indiquent conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7 les actifs et passifs du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur mode d'évaluation.

Les niveaux de classification sont définis comme suit :

- Niveau 1 : prix coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour instrument similaire, ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables.

32. Engagements hors bilan

(en millions de Franc CFA)	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Garanties de bonne exécution des marchés/contrats	9 284	5 497
Cautions fiscales et douanières	400	400
Engagements donnés liés aux activités opérationnelles	**9 684**	**5 897**
Engagements donnés	**9 684**	**5 897**
Garanties opérationnelles	21 683	15 050
Engagements reçus	**21 683**	**15 050**

- **Engagements donnés**

Les engagements donnés hors bilan liés aux activités opérationnelles intègrent les garanties données par SODECI au titre des contrats et marché notamment des garanties de bonne fin d'exécution dans le cadre de la conclusion de contrats de concessions. Ces engagements intègrent également les cautions fiscales et douanières.

- **Engagements reçus**

Ces engagements intègrent les engagements reçus de fournisseurs dans le cadre des activités opérationnelles courantes et d'approvisionnement (négoce).

33. Parties liées

Les états financiers comprennent les états financiers de SODECI. Les parties liées intègrent les actionnaires de SODECI dont la société ERANOVE, ainsi que les transactions réalisées avec les mandataires sociaux de cette dernière.

33.1. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants intègrent les rémunérations des équipes de direction de SODECI. Pour les exercices présentés, les rémunérations versées aux dirigeants ont été les suivantes :

(en milliers de Franc CFA)	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Rémunérations fixes	**1 032 881**	**1 145 765**
Rémunérations - part variable	**295 983**	**238 922**
Indemnités	**1 028 837**	**475 914**
Autres avantages	**253 401**	**230 690**
	0	**0**
Total	**2 611 102**	**2 091 291**

La hausse sur 2019 est principalement imputable aux indemnités de départs sur cet exercice.

33.2. Autres parties liées

Les sociétés liées à SODECI sont les suivantes :

- Associés : Eranove SA et SIDIP : Eranove SA exerce une activité de négoce avec SODECI ;
- Filiales mise en équivalence : SGA2E et GS2E : GS2E exerce en outre une activité de prestation de service auprès de SODECI ;
- Sociétés sœurs : SODECI est également lié aux sociétés consolidées par ERANOVE SA sa société mère : CIE, SDE et Eranove Côte d'Ivoire. CIE exerce une activité de négoce avec SODECI.

Les transactions impliquant les sociétés liées ont eu les impacts suivants sur les comptes de SODECI :

Transactions avec des sociétés liées - 31/12/2019	GS2E	SGA2E	Eranove SA	SIDIP	Eranove Côte d'Ivoire	CIE	SDE
Type	*Filiale MEE*	*Filiale MEE*	*Associé*	*Associé*	*Société sœur*	*Société sœur*	*Société sœur*
Bilan							
Titres mis en équivalence	211	-	-	-	-	-	-
Compte courant actif	18	-	-	-	-	-	-
Créances d'exploitation	1 212	67	-	54	-	1 123	167
Compte courant passif	-	-	-	-	-	-	-
Dette d'exploitation	2 320	-	14 883	-	8	6 169	-
Compte de résultat							
Produits ordinaires	673	-	10	-	-	189	-
Achats matières et fournitures	-	-	(7 665)	-	-	(5 044)	-
Charges externes	(3 224)	-	(750)	-	-	-	-
Charges financières	-	-	(19)	(3)	-	-	-

Transactions avec des sociétés liées - 31/12/2018	GS2E	SGA2E	Eranove SA	SIDIP	Eranove Côte d'Ivoire	CIE	SDE
Type	*Filiale MEE*	*Filiale MEE*	*Associé*	*Associé*	*Société sœur*	*Société sœur*	*Société sœur*
Bilan							
Titres mis en équivalence	211	-	-	-	-	-	-
Compte courant actif	30	-	-	-	-	-	-
Créances d'exploitation	685	13	30	37	-	961	138
Compte courant passif	-	-	-	-	-	-	-
Dette d'exploitation	1 990	-	8 739	-	3	3 541	-
Compte de résultat							
Produits ordinaires	803	-	223	-	-	323	-
Achats matières et fournitures	-	-	(8 791)	-	-	(4 311)	-
Charges externes	(3 109)	-	(1 058)	-	-	-	-
Charges financières	-	-	-	(8)	-	-	-

34. Evénements postérieurs à la clôture

En lien avec la signature du protocole d'accord d'apurement des créances de la SODECI sur l'Etat de Côte d'Ivoire le 22 mars 2018, une seconde convention de titrisation pour le solde des créances (soit 56,1 millions d'euros) a été signée le 10 février 2020.

L'épidémie du coronavirus qui sévit depuis le début de l'année 2020 n'a pas d'impact sur les comptes au 31 décembre 2019.
À la suite de l'apparition du 1er cas de COVID-19 en Côte d'Ivoire à la mi-mars 2020, des mesures ont été prises par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le but de contenir la pandémie et de soutenir les populations. Parmi celles-ci, les dispositions ci-après ont un impact direct sur les activités de la SODECI :

- La fermeture des établissements scolaires, des lieux de divertissements et des restaurants.
- L'instauration d'un couvre-feu de 21h à 5h du matin.
- Le confinement progressif des populations.
- Le report de 3 mois du paiement des factures des clients privés/ménages dont les dates limites de paiement étaient initialement fixées à avril et mai 2020.
- La prise en charge par l'Etat des factures d'eau devant être payées en avril et en mai 2020 pour les clients ayant consommé uniquement dans la tranche sociale.

Les mesures de prises en charge par l'Etat des consommations des clients privés ménages ayant consommé uniquement au tarif social (828 millions de FCFA) et de report des dates de limites de paiement des factures des ménages vont créer un déficit prévisionnel des encaissements sur le deuxième trimestre estimé à 11 milliards de FCFA.

Le prolongement de la crise pourrait impacter les délais et le taux de recouvrement des clients professionnels et industriels fragilisé par la crise. Des simulations sont en cours avec les autorités de Tutelle pour évaluer les mesures palliatives qui seront nécessaires pour atténuer les impacts de la crise sur l'équilibre financier et la trésorerie du secteur

11. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS

SODECI

Avenue Christiani, Treichville, Abidjan

01 BP 1843 Abidjan 01

(la « **Société** »)

Comptes IFRS consolidés
pour l'exercice clos
le 31 décembre 2019

Table des matières

A COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE 89

B ETAT DE RESULTAT GLOBAL 90

C BILAN CONSOLIDE 91

D TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 93

E TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES 94

F NOTES AUX ETATS FINANCIERS 95

1. DECLARATION DE CONFORMITE ET PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS 95
2. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 97
3. METHODES COMPTABLES 98
3.1. EVOLUTION DU REFERENTIEL COMPTABLE 2019 99
3.2. ACTIFS NON COURANTS 104
3.2.1. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 104
3.2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 104
3.2.3. IMMEUBLES DE PLACEMENT 105
3.2.4. CONTRATS DE CONCESSION ET D'AFFERMAGE 105
3.2.4.1. NATURE DES CONTRATS OPERES PAR LE GROUPE 105
3.2.4.2. TRAITEMENT COMPTABLE 108
3.2.5. DEPRECIATION DES ACTIFS 108
3.3. ACTIFS COURANTS 109
3.3.1. STOCKS 109
3.3.2. CREANCES CLIENTS 110
3.4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS 110
3.5. PASSIFS FINANCIERS 111
3.6. AVANTAGES AU PERSONNEL 111
3.7. PROVISIONS 112
3.8. IMPOT SUR LES BENEFICES 113
3.9. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES 113
3.10. ESTIMATION DE L'EAU EN COMPTEUR 113
3.11. RESULTAT OPERATIONNEL COURANT 114
3.12. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS 114
3.13. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS OPERES PAR RAPPORT AUX COMPTES LOCAUX 114
4. TRAITEMENT DES COMPTES DU SECTEUR 116
5. ESTIMATIONS DE LA DIRECTION 117
6. PERIMETRE DE CONSOLIDATION 118
7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 119
8. ACTIFS AU TITRE DES DROITS D'UTILISATION (IFRS16) 120
9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 121
10. IMMEUBLES DE PLACEMENT 122
11. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS 122

12. STOCKS 122
13. CREANCES CLIENTS 123
14. AUTRES DEBITEURS 123
15. AUTRES ACTIFS COURANTS 124
16. CAPITAL 124
17. DETTES FINANCIERES 125
17.1. ANALYSE PAR FLUX 125
17.2. ANALYSE PAR NATURE (COURANT ET NON COURANT) 125
18. AVANTAGES AU PERSONNEL 126
18.1. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI 126
18.2. AUTRES AVANTAGES A LONG TERME 126
18.3. HYPOTHESES ACTUARIELLES 127
19. PROVISIONS 127
20. IMPOTS DIFFERES 128
21. AUTRES CREDITEURS 129
22. AUTRES PASSIFS D'EXPLOITATION COURANTS 130
23. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES 130
24. INFORMATIONS SECTORIELLES 131
24.1. BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITE 131
24.2. INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE PAR SECTEUR D'ACTIVITE 132
24.3. RESULTAT DE L'EXERCICE PAR SECTEUR D'ACTIVITE 133
25. ACHATS CONSOMMES 134
26. CHARGES EXTERNES 134
27. CHARGES DE PERSONNEL 134
28. IMPOTS ET TAXES 135
29. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION 135
30. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS 136
31. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER 136
32. IMPOTS SUR LES BENEFICES 137
33. INSTRUMENTS FINANCIERS 138
34. ENGAGEMENTS HORS BILAN 140
35. PARTIES LIEES 141
35.1. REMUNERATION DES DIRIGEANTS 141
35.2. AUTRES PARTIES LIEES 141
36. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 142

G Compte de résultat consolidé

(en millions de Franc CFA)	Note	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Production vendue de services		35 914	42 923
Ventes de marchandises		62 315	57 151
Produits des activités ordinaires	**23**	**98 229**	**100 074**
Achats consommés	**25**	(39 177)	(37 019)
Charges externes	**26**	(23 456)	(26 767)
Charges de personnel	**27**	(18 983)	(19 121)
Impôts et taxes	**28**	(1 848)	(1 752)
Dépréciations aux amortissements nettes		(7 080)	(6 892)
Dotations aux provisions nettes (hors créances commerciales)		392	(65)
Provisions nettes sur créances commerciales		(3 776)	(4 076)
Autres produits d'exploitation	**29**	72	117
Autres charges d'exploitation	**29**	(686)	(783)
Résultat opérationnel courant		**3 686**	**3 715**
Autres produits et charges opérationnels	**30**	(195)	(305)
Résultat opérationnel		**3 491**	**3 410**
Coût de l'endettement financier	**31**	(684)	(613)
Revenu des équivalents de trésorerie		1 502	1 365
Autres charges et produits financiers	**31**	(74)	(36)
Résultat avant impôt		**4 235**	**4 126**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(2)	5
Impôt sur les bénéfices	**32**	(1 052)	(1 210)
Résultat net de l'exercice		**3 181**	**2 921**
Résultat net de l'exercice en MFCFA		**3 181**	**2 921**
Nombre d'action en circulation		9 000 000	9 000 000
Résultat par action en FCFA		**353**	**325**
Résultat par action dilué en FCFA		**353**	**325**

H Etat de résultat global

L'état du résultat global présente le résultat de l'exercice ainsi que les produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres sur la ligne « autres éléments du résultat global » en application des IFRS :

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Résultat net de l'exercice	**3 181**	**2 921**
Ecarts actuariels sur avantages au personnel	(167)	41
Impôts différés sur écarts actuariels	42	(10)
Sous-total éléments non recyclables	**(125)**	**31**
Total des autres éléments du résultat global	**(125)**	**31**
Résultat global de l'exercice	**3 056**	**2 952**

Les écarts actuariels enregistrés en résultat global portent sur les engagements postérieurs à l'emploi (voir note 3.6 et 17.1)

I Bilan consolidé

Actif

(en millions de Franc CFA)	Note	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Autres immobilisations incorporelles	**7**	454	551
Actifs au titre des droits d'utilisation (IFRS16)	**8**	4 532	0
Immobilisations corporelles	**9**	34 589	37 255
Immeubles de placement	**10**	4 781	5 046
Actifs financiers non courants	**11**	644	809
Titres mis en équivalence		17	22
Impôts différés	**20**	1 418	1 472
Total des actifs non courants		**46 435**	**45 156**
Stocks	**12**	14 086	13 328
Créances clients	**13**	118 370	114 206
Autres débiteurs	**14**	51 284	26 744
Autres actifs courants	**15**	667	693
Trésorerie et équivalents de trésorerie		8 151	6 755
Total des actifs courants		**192 557**	**161 725**
Total actif		**238 992**	**206 881**

Passif

(en millions de Franc CFA)	Note	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Capital	**16**	4 500	4 500
Prime d'émission		256	256
Ecart de réévaluation		1 045	1 045
Réserves consolidées		11 433	11 365
Résultat de l'exercice		3 181	2 921
Capitaux propres - part du Groupe		**20 415**	**20 087**
Total des capitaux propres		**20 415**	**20 087**
Emprunts et Dettes financières non courantes	**17**	3 219	3 110
Emprunts liés aux droits d'utilisation (IFRS 16) - non courant	**17**	1 478	0
Avantages au personnel	**18**	3 942	4 044
Provisions	**19**	2 037	2 161
Total des passifs non courants		**10 676**	**9 315**
Emprunts et Dettes financières courantes	**17**	54 595	53 687
Emprunts liés aux droits d'utilisation (IFRS 16) - courant	**17**	1 846	(0)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		85 686	65 292
Autres créditeurs	**21**	52 123	48 956
Dettes d'impôt exigible		948	1 294
Autres passifs courants	**22**	12 704	8 251
Total des passifs courants		**207 901**	**177 479**
Total passif et capitaux propres		**238 992**	**206 881**

J Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres du Groupe						
(en millions de Franc CFA)	**Capital**	**Primes liées au capital**	**Réserves et résultat consolidés**	**Part du Groupe**	**Intérêts ne conférant pas le contrôle**	**Total**
Situation au 1er Janvier 2018	**4 500**	**256**	**15 080**	**19 836**	**-**	**19 836**
Application IFRS 9						**-**
Autres éléments du résultat global			31	31		**31**
Résultat de l'exercice			2 921	2 921		**2 921**
Résultat global			**2 952**	**2 952**	**-**	**2 952**
Distribution de dividendes			(2 700)	(2 700)		**(2 700)**
Situation au 31 Décembre 2018	**4 500**	**256**	**15 331**	**20 086**	**-**	**20 086**
Autres éléments de résultat global			(125)	(125)		**(125)**
Résultat de l'exercice			3 181	3 181		**3 181**
Résultat global	**-**	**-**	**3 056**	**3 056**	**-**	**3 056**
Application IFRS 16			(24)	(24)		**(24)**
Distribution de dividendes			(2 703)	(2 703)		**(2 703)**
Situation au 31 décembre 2019	**4 500**	**256**	**15 659**	**20 415**	**-**	**20 415**

K Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions de Franc CFA)	Période close au 31 décembre 2019	Période close au 31 décembre 2018
Résultat net total consolidé	3 181	2 921
Elimination des incidences de :		
. Amortissements et provisions	6 755	6 997
. Résultats de cession	253	285
. Incidence de la mise en équivalence	2	(5)
Impôt sur les bénéfices	1 052	1 210
Coût de l'endettement financier net	(819)	(752)
Capacité d'autofinancement	10 424	10 656
. Variation des créances clients	(29 057)	(14 555)
. Variation des stocks	91	(1 489)
. Variation des dettes fournisseurs	26 845	15 742
Incidence de la variation de BFR	(2 121)	(302)
Impôts payés	(874)	(720)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**7 429**	**9 634**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8 745)	(10 498)
Variation des prêts et avances consentis	153	126
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	5	59
Diminution des actifs financiers	0	0
Incidence des variations de périmètre	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(8 587)**	**(10 313)**
Augmentations de capital	0	0
Comptes courants d'actionnaires	848	1
Dividendes versés	(2 700)	(2 700)
Emissions d'emprunts	3 797	6 046
Remboursements d'emprunts	(4 408)	(3 461)
Intérêts versés sur dette locative	(370)	0
Intérêts financiers nets	1 185	750
Autres flux liés aux opérations de financement	4 569	(2 068)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**2 915**	**(1 432)**
Incidence de la variation de change	0	0
Effet des changements de méthode	0	0
Variation nette de la trésorerie	**1 757**	**(2 111)**
Trésorerie d'ouverture	2 907	5 018
Variation de trésorerie	1 757	(2 111)
Trésorerie de clôture	**4 665**	**2 907**

L Notes aux états financiers

A des fins d'information de ses actionnaires, les comptes consolidés de SODECI et ses filiales ("le Groupe") ont été établis au 31 décembre 2019, en conformité avec les normes IFRS. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 juin 2020.

Les états financiers couvrent une période de 12 mois et sont présentés en millions de franc CFA (sauf mention contraire) comparativement aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2018.

35. Déclaration de conformité et première application des normes IFRS

C. Déclaration de conformité aux IFRS

En application de l'acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière adopté le 26 janvier 2017, il a été fait obligation aux Sociétés dont les titres sont cotés à une bourse de valeur, d'établir et de présenter leurs états financiers individuels selon les normes IFRS, et ce à compter du 01 janvier 2019. Il s'agit donc des premiers comptes individuels IFRS publiés par SODECI.

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2019 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'IASB, en comparatif avec l'exercice 2018 ainsi qu'un état de la situation financière à la date de transition au 01 janvier 2018, établis selon le même référentiel.

D. Première application des IFRS (IFRS 1)

La norme IFRS 1 qui traite de la première application des normes IFRS précise que toute entité qui adopte les normes internationales pour la première fois doit appliquer les mêmes méthodes comptables dans son état de la situation financière d'ouverture et pour toutes les périodes présentées dans ses premiers états financiers établis selon les normes IFRS. Ces méthodes comptables doivent être conformes à toutes les normes en vigueur à la fin de la première période pour laquelle elle présente l'information financière selon les normes internationales.

A cet effet, SODECI établissant des comptes IFRS pour la 1ère fois doit appliquer les dispositions des normes et interprétations IFRS en vigueur au 31 décembre 2019 de manière rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées, sauf exemptions prévues la norme IFRS 1 « Première application des normes IFRS ».

Dans le cas d'espèce, l'état de la situation financière d'ouverture de SODECI est réputé être celui qui est établi à la date de transition aux normes IFRS en l'occurrence le 01 janvier 2018 tandis que la date de première application est le 01 janvier 2019. Les retraitements éventuels comptabilisés dans le but de se conformer aux normes internationales ont un impact sur les capitaux propres.

a. Rapprochement entre Syscohada et IFRS

En application d'IFRS 1, les premiers états financiers IFRS doivent présenter des rapprochements avec les états financiers présentés selon le référentiel comptable antérieur. Dans le cas d'espèce, SODECI n'était pas dans l'obligation de pérsenter des comptes consolidés antérieurement à son passage aux normes IFRS. Les premiers états financiers consolidés ci-présentés n'ont pas de comparable.

b. Options et exemptions offertes par la norme IFRS 1

IFRS 1 « Première adoption des normes d'information financière internationales » prévoit qu'un premier adoptant peut déroger dans certains cas au caractère rétroactif de l'application des normes IFRS.

SODECI a examiné tous les traitements possibles et a opté pour l'exemption facultative offerte par la norme IFRS 1 suivante :

- **Coût présumé des immobilisations corporelles et incorporelles** :
 La norme IFRS 1 prévoit qu'un nouvel adoptant puisse décider d'utiliser une réévaluation d'une immobilisation corporelle établie, selon le référentiel comptable antérieur, à la date de transition aux IFRS, ou avant cette date, comme coût présumé à la date de réévaluation si, à cette date, la réévaluation était globalement comparable:
 - à la juste valeur ;
 - ou au coût ;
 - ou au coût amorti selon les IFRS, ajusté, par exemple, en fonction de variations d'un indice des prix général ou spécifique.

 SODECI a décidé d'utiliser au titre du coût présumé des immobilisations corporelles et incorporelles à la date de transition (01 janvier 2018), le coût établi selon le SYSCOHADA. C'est

notemment le cas du siège de SODECI qui ne fait pas l'objet de revalorisation avec le passage de SODECI aux IFRS.

c. Autre exemption

IFRS 1 impose l'application rétrospective à la date de transition de toutes les normes IFRS d'application obligatoires à la date de présentation des comptes. A ce titre, IFRS 16 étant d'application obligatoire depuis le 01/01/2019 les comptes clos au 31/12/2019 tiennent compte de cette norme. En revanche, en raison de la non disponibilité des informations antérieures à reconstituer, SODECI n'est pas en mesure de fournir une évaluation fiable de l'impact de cette norme au 01/01/2018. Son application au 01/01/2019 présentant un impact sur les capitaux propres limité à 24 MFCFA, SODECI considère que l'impact au 01/01/2018 n'aurait pas été matériellement différent. SODECI considère que l'omission de cette information n'est pas en mesure de remettre en cause la pertinence et la sincérité des états financiers mis à disposition du lecteur.

36. Présentation de l'activité et faits marquants de l'exercice

E. Présentation de l'activité

SODECI produit, transporte et distribue l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire. La société est en charge également du traitement des eaux usées sur la ville d'Abidjan et sa périphérie.

F. Faits marquants de l'exercice 2019

- l'activité Eau est en hausse du fait de l'augmentation des volumes produits et vendus. Les volumes d'eau produits sont en hausse de 8% par rapport à 2018. Cette augmentation s'explique principalement par l'exploitation des usines de Bimbresso et Songon pour réduire le manque d'eau dans les communes de Yopougon et Abobo ;
- l'activité travaux est en baisse. En effet, la mise en service de nouvelles infrastructures sur 2018 (notamment les travaux de renforcement en eau de la ville de Bouaké) a pour conséquence une diminution des gros travaux en 2019 ;
- l'activité branchements et TLE est en baisse en raison de l'octroi par la tutelle d'un moins grand nombre de branchements.

G. Rappel des faits marquants sur l'exercice 2018

- le nombre de clients à fin décembre 2018 est en hausse de 12% par rapport à fin décembre 2017. Cette augmentation est liée aux branchements dans la ville d'Abidjan suite aux extensions de réseau et au renforcement de la capacité de production en eau potable ;
- les volumes d'eau produits sont en hausse de 5% par rapport à 2017 du fait du renforcement des capacités de production sur la ville d'Abidjan. Le prix moyen de vente reste fixé à 424 FCFA/m3 ;
- hausse de l'activité travaux en comparaison de 2017 suite à l'obtention de nouveaux chantiers de renforcement de la production d'eau et à un niveau record de réalisation de branchements;
- signature d'un protocole d'accord d'apurement des créances de la SODECI sur l'Etat de Côte d'Ivoire pour 66,8 milliards de Franc CFA le 22 mars 2018 et d'une convention de titrisation de ces créances pour 30,0 milliards de Franc CFA le 4 juin 2018, finalisée en juillet. La cession des créances a engendré une décôte de 14%, intégralement supportée par l'Etat, et reconnue au bilan de la société ;
- le contrat d'assainissement de la ville d'Abidjan arrivé à terme en août 2018 a été prolongé par l'Etat jusqu'à la mise en œuvre du nouveau contrat. SODECI est en cours de négociation avec l'Etat pour un nouveau contrat de Délégation de Service Public sur une durée de 15 ans. L'offre de SODECI a été remise le 31 août. Les négociations ont démarré en décembre 2018. La signature du nouveau contrat est attendue d'ici la fin du 1er semestre 2020.

37. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés de Sodeci ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).
À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant le Groupe entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

37.1. Evolution du réferentiel comptable 2019

Les référentiels comptables sont identiques à ceux retenus pour l'élaboration des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2018 et détaillés dans les comptes consolidés publiés à cette date. Aucun changement de méthode comptable n'a été enregistré au titre des comptes consolidés clos au 31 décembre 2019 à l'exception de la mise en œuvre des nouvelles normes exposées ci-dessous :

- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRIC 23 « Comptabilisation des positions fiscales incertaines ».

Les impacts de la norme IFRS 16 sont décrits ci-après.
Les autres amendements de normes ou interprétations n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019.
Par ailleurs, le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme, amendement mais dont l'application obligatoire est postérieure à l'exercice ouvert le 1er janvier 2019.

Évaluation des impacts des nouvelles normes entrées en vigueur au 1er janvier 2019

Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1er janvier 2019.

IFRS 16 - « Contrats de location »

La norme IFRS 16 « Contrats de location » est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019 et remplace la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC et SIC associées.

Cette norme a pour objectif de comptabiliser au bilan des preneurs la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif et d'une dette de location. Cette norme conduit donc à l'abandon pour les preneurs de la distinction qui était faite précédemment entre contrats de location simple ou contrats de location-financement.

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme au 1er janvier 2019, suivant la méthode de transition dite « rétrospective modifiée » qui prévoit de comptabiliser à la date de première application :

- un droit d'utilisation à l'actif pour les contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en application d'IAS 17, égal à la valeur comptable comme si la présente norme avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location, et actualisé à l'aide de son taux d'emprunt marginal à la date de première application ;
- une obligation locative au passif égale à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide de son taux d'emprunt marginal à la date de première application ;
- l'effet cumulatif de l'application initiale de la présente norme comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués.

En cas d'application de cette méthode de transition rétrospective modifiée, la norme prohibe le retraitement des exercices comparatifs. Par conséquent, pour le premier exercice d'application de la norme, le Groupe a décidé de présenter également les incidences de l'application de la norme sur les principaux indicateurs de performance séparément :

Incidences sur le compte de résultat consolidé :

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019
Locations et charges locatives	320
Charges d'intérêts sur les contrats de location	(32)
Résultat opérationnel courant	**288**
Dot./Amt. & dép. des droits d'utilisation	(291)
Résultat avant impôt	**(2)**
Impôts différés	1
Résultat net de l'exercice	**(1)**

Incidences sur le bilan consolidé :

(en millions de Franc CFA)	1er Janvier 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2019
Actifs au titre des droits d'utilisation (IFRS16)	715	465
Impôts différés - actif	8	9
Total des actifs non courants	**723**	**473**
Total actif	**723**	**473**

(en millions de Franc CFA)	1er Janvier 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2019
Autres réserves	(24)	(24)
Résultat net (Part du groupe)	0	(2)
Total des capitaux propres	**(24)**	**(26)**
Emprunts pour Obligations locatives - non courant	461	192
Total des passifs non courants	**461**	**192**
Emprunts pour Obligations locatives - courant	286	307
Total des passifs courants	**286**	**307**
Total passif et capitaux propres	**723**	**473**

Par ailleurs, la norme prévoit diverses mesures de simplification lors de la transition. Le Groupe a notamment retenu celles permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois, d'exclure les contrats portant sur des actifs de faible valeur, de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de première application , de reprendre à l'identique les contrats qualifiés de location financement selon la norme IAS 17.

Le solde au 31/12/2018 des contrats qualifiés de location financement selon IAS 17 a d'ailleurs été reclassé sur la ligne Actif au titre des droits d'utilisation pour la partie active et en Emprunt pour obligations locatives pour la partie passive.

Le montant de l'obligation locative au passif est dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et de taux d'emprunt marginal utilisés comme taux d'actualisation. Les taux utilisés ont été estimés en fonction de la devise, de la durée de l'obligation, du risque crédit du Groupe et de la taille du Groupe. Le taux d'emprunt marginal unique a été apprécié à partir des rendements observés sur le marché des obligations corporate « industrielles » après ajustement pour tenir compte d'un risque souverain B+. Le taux d'emprunt marginal ressort dans une fourchette comprise entre 2,1% pour une maturité de 1 an et 6,3% pour 30 ans.

Les comptes IFRS du Groupe étant préparés pour la première fois au 31/12/2019. Aucune annexe IFRS n'a été établie au 31/12/2018. Le Groupe n'est donc pas en mesure de présenter la réconciliation entre les obligations locatives présentées en engagements hors bilan au 31/12/2018 et la dette locative IFRS 16 au 01/01/2019.

IFRIC 23 « Comptabilisation des positions fiscales incertaines »

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC a publié l'interprétation IFRIC 23. Cette interprétation contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt. La nouvelle interprétation, adoptée par l'Union européenne le 23 octobre 2018 est applicable à partir du 1er janvier 2019.

Les dispositions de l'interprétation IFRIC 23 sont appliquées par le Groupe à compter du 1er janvier 2019 de manière rétrospective, sans ajustement des comparatifs lors de la première application. Son application n'a pas entraîné d'impact sur les comptes de SODECI.

Évaluation des impacts des nouvelles normes entrées en vigueur au 1er janvier 2018

Le Groupe applique les normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers » depuis le 1er janvier 2018.

IFRS 15 - « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15 est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2018. Elle constitue la nouvelle norme concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle remplace notamment IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » précédemment appliquées par le Groupe.

En vue de la transition à IFRS 15, le Groupe a tout d'abord procédé à une analyse qualitative et quantitative des principaux sujets pouvant impacter les états financiers. Cette analyse a confirmé que la norme n'avait pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe, notamment pour les raisons suivantes :

- les entités reconnaissant du chiffre d'affaires lié à des contrats de concession de services et appliquant IFRIC 12 ou celles pour lequel le chiffre d'affaires est lié à un contrat d'affermage ne sont pas impactées ;
- s'agissant des autres activités du Groupe, il n'a pas été identifié de garantie constituant une obligation de performance distincte ;
- la comptabilisation actuelle du chiffre d'affaires prend déjà en compte la part variable du prix de transaction ;
- les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement sont conformes aux dispositions de la norme.

Le Groupe applique la norme IFRS 15 depuis le 1er janvier 2018 de façon rétrospective simplifiée. Aucun impact n'a été comptabilisé en capitaux propres d'ouverture.

Au 31 décembre 2019, l'impact sur les comptes consolidés du Groupe SODECI est nul.

IFRS 9 - « Instruments financiers »

Le Groupe a réalisé une analyse des impacts des nouvelles dispositions de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui a conduit à confirmer que la norme n'avait pas d'impact significatif.

En vue de la transition à IFRS 9, le Groupe a examiné les points suivants :

- dépréciation : des dépréciations sont désormais comptabilisées sur la part propre des créances commerciales, dès que les entités du Groupe s'attendent à des pertes pour non recouvrement, même si ces entités n'ont pas encore subi d'impayés sur ces actifs (modèle de dépréciation sur les pertes de crédit attendues conformément à IFRS 9). Le Groupe a examiné sa méthode de dépréciation des créances clients et l'intégralité de l'impact comptabilisé provient de dépréciations complémentaires sur les créances envers des clients publics ;
- renégociation de dettes : le Groupe n'a pas réalisé de renégociation de dettes pouvant être concernées par les clarifications introduites dans les « Basis for Conclusion » d'IFRS 9.

Le Groupe applique IFRS 9 à partir du 1er janvier 2018 de façon rétrospective avec un rattrapage cumulatif des impacts sur les capitaux propres à la date d'application.

37.2. Actifs non courants

37.2.1. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels acquis. Ceux-ci sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité. Cette durée est estimée en fonction du type de logiciel.

37.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements et le cas échéant des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité. Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Constructions et agencements	15 à 20 ans
Matériels et machines	3 à 10 ans
Matériels de transport	3 à 5 ans
Matériels électriques et compteurs	10 à 15 ans

Le groupe peut avoir recours à des contrats de location-financement, portant notamment sur son matériel de transport. Conformément à IFRS 16 « Contrats de location », les actifs financés au moyen de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur et la valeur actuelle des paiements minimaux. Ces actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée de vie de l'actif et la durée du contrat.

Les actifs au titre des droits d'utilisation relatifs à l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » sont présentés au sein des immobilisations corporelles à partir de la date de mise à disposition de l'actif sous-jacent. Ils sont amortis linéairement sur la durée d'engagement du contrat. Celle-ci correspondant à la durée contractuelle non résiliable à laquelle s'ajoutent les options de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer, ainsi quelles options de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer. De ce fait, il a été nécéssaire pour certains contrats d'exercer un jugement de la part du Groupe concernant l'estimation de la période d'engagement, comme précisé dans la note 5.

La valeur de ces actifs correspond aux engagements de loyers futurs actualisés sur la durée ferme du contrat, ajustés des paiements effectués d'avance, franchises de loyer, coûts directs initiaux et coûts de remise en état.

Les droits d'utilisation correspondent principalement à des contrats de location pour des biens immobiliers (bureaux, locaux et logements de fonction), des véhicules et du matériel informatique.

37.2.3. Immeubles de placement

SODECI détient un immeuble en propre dont une partie est mise à la location. La partie louée de cet immeuble répond à la définition d'un immeuble de placement au sens de la norme IAS 40. L'immeuble est valorisée à la juste valeur à la date de transition de SODECI aux IFRS le 01/01/2018 et amorti linéairement sur 20 ans. SODECI opte pour le modèle du coût, ses immeubles de placement ne seront pas revalorisés ultéreurement.

37.2.4. Contrats de concession et d'affermage

37.2.4.1. Nature des contrats opérés par le Groupe

Le Groupe opère dans la gestion déléguée de l'eau et des services publics dans le cadre de contrats de type concession et de type affermage octroyés par l'Etat Ivoirien.

Ces contrats ont été analysés au regard des différentes normes IFRS et interprétations et notamment celles présentées ci-après :

- IFRIC 12 « Contrats de concession » : IFRIC 12 s'applique aux accords de concession de services public-privé dont le concédant contrôle ou réglemente les services devant être fournis par le concessionnaire par le moyen de l'infrastructure ainsi que les bénéficiaires du service et les tarifs de vente des prestations.

 Cette interprétation s'applique aux infrastructures que le concessionnaire construit ou acquiert auprès d'un tiers aux fins de l'accord de services ainsi qu'aux infrastructures existantes dont l'accès est donné par le concédant au concessionnaire aux fins de l'accord de services. Les contrats entrant dans le champ d'application de cette interprétation sont comptabilisés selon les principes décrits en note 3.2.3 2 des présents états financiers.

- IFRS 16 « Contrats de location » : Cette norme est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019 et remplace la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC et SIC associées dont IFRIC 4 « Contrats de location cachés ». Elle définit ainsi les critères selon un modèle unique permettant d'apprécier ou de réapprécier si un accord est, ou contient, un contrat de location.

Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, le Groupe apprécie si ce contrat lui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Il apprécie donc :

 - le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé ;
 - le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé, en particulier le droit d'utiliser le bien et à quelle fin.

Jusqu'à la date de première application d'IFRS 16, le Groupe analysait ses contrats au regard d'IAS 17 et d'IFRIC 4.

Ces analyses sont présentées ci-après.

Contrat de distribution publique urbaine d'eau potable en Côte d'Ivoire (affermage) - SODECI

Dans le cadre de ce contrat, SODECI gère la production, le transport et la distribution de l'eau potable. L'Etat de Côte d'Ivoire, autorité concédante, propriétaire des infrastructures, conserve à sa charge la gestion du patrimoine et le développement du Secteur de l'eau potable et doit notamment réaliser les travaux qui ne sont pas à la charge de SODECI. Le prix de vente de l'eau applicable aux usagers est fixé par décret en Conseil des Ministres.

SODECI facture les usagers pour le compte de l'Etat. La rémunération de SODECI correspond à une quote-part de la facturation des usagers conditionnée à l'encaissement des montants dus par les usagers. Le contrat ne prévoit pas d'investissement dans les infrastructures à la charge de SODECI.

L'Etat a la possibilité, en fin de contrat, de racheter les biens d'exploitation acquis par la société à dire d'expert. Ces biens dits « de reprise » sont notamment constitués des compteurs, des véhicules, du matériel informatique, et d'outillage. Ces actifs sont comptabilisés en immobilisations corporelles conformément à IAS 16.

Ce contrat entre dans le champ d'application d'IFRIC 12, mais ne fait l'objet d'aucun retraitement, SODECI ne supportant pas les travaux de construction ou d'amélioration de l'infrastructure, et ne devant pas restituer ses propres actifs en fin de contrat.

Les infrastructures, propriétés de l'Etat, ne sont pas comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles de SODECI, l'accord contractuel de services ne conférant pas à SODECI le droit de contrôler l'utilisation de l'infrastructure de service public. En effet, SODECI a accès à l'exploitation de l'infrastructure afin de fournir un service public pour le compte du concédant conformément aux stipulations du contrat.

Il en ressort que les biens de reprise de SODECI sont comptabilisés en immobilisations corporelles conformément aux principes décrits au paragraphe 3.2.2 des présents états financiers.

Dans le cadre de ce contrat, SODECI agit en tant qu'agent. Ainsi, seule la rémunération perçue par SODECI au titre de ses prestations et les charges y afférentes sont comptabilisées en résultat au fur et à mesure que le service est rendu. Les éléments facturés pour le compte de l'autorité concédante et les charges y afférentes sont exclus du compte de résultat consolidé.

Contrat de service d'entretien et d'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage de la ville d'Abidjan - SODECI

Dans le cadre de ce contrat d'affermage, SODECI gère et exploite à titre exclusif le service public de l'assainissement sur l'agglomération d'Abidjan. Les travaux qui ne sont pas mentionnés dans le Contrat d'Affermage d'Abidjan sont à la charge de l'Etat de Côte d'Ivoire qui reste maître d'ouvrage. Le tarif usager est fixé par décret en Conseil des Ministres. SODECI facture les usagers pour le compte de l'Etat sur la base des tarifs définis par ce dernier.

SODECI perçoit une quote-part du tarif usager au titre des eaux usées et un montant forfaitaire fixé par l'Etat au titre des eaux pluviales évacuées.

Le contrat ne prévoit pas d'investissement dans les infrastructures à la charge de SODECI. L'Etat a la possibilité de racheter les biens de reprise à dire d'expert en fin de contrat. Ces actifs sont comptabilisés en immobilisations corporelles conformément à IAS 16.

Ce contrat entre dans le champ d'application d'IFRIC 12, mais ne fait l'objet d'aucun retraitement, SODECI ne supportant pas les travaux de construction ou d'amélioration de l'infrastructure, et ne devant pas restituer ses propres actifs en fin de contrat.

Les infrastructures, propriétés de l'Etat, ne sont pas comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles de SODECI, l'accord contractuel de services ne conférant pas à SODECI le droit de contrôler l'utilisation de l'infrastructure de service public. En effet, SODECI a accès à l'exploitation de l'infrastructure afin de fournir un service public pour le compte du concédant conformément aux stipulations du contrat.

Dans le cadre de ce contrat, SODECI agit en tant qu'agent. Ainsi, seule la rémunération perçue par SODECI au titre de ses prestations et les charges y afférentes sont comptabilisées en résultat au fur et à mesure que le service est rendu. Les éléments facturés pour le compte de l'autorité concédante et les charges y afférentes sont exclus du compte de résultat consolidé.

37.2.4.2. Traitement comptable

Conformément à IFRIC 12, les contrats entrant dans le champ d'application de cette interprétation sont comptabilisés soit en actif financier, soit en immobilisation incorporelle, en fonction de la nature des droits et obligations résultant des contrats.

Par ailleurs, les infrastructures mises à la disposition du Groupe dans le cadre des contrats d'affermage ne sont pas inscrites au bilan. En effet, les accords de service contractuels ne confèrent pas au Groupe le droit de contrôler l'utilisation de l'infrastructure destinée au service public.

37.2.5. Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36, la société examine régulièrement s'il existe des indices de perte de valeur des actifs incorporels et corporels. S'agissant du goodwill, la valeur recouvrable est estimée dès qu'il existe un indice quelconque que l'actif a subi une perte de valeur et à minima une fois par an, à la date de clôture annuelle. A cette fin, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT) pour être testés.

Les UGT représentent le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendants d'autres groupes d'actifs. Le Groupe considère que chaque entité juridique opérant dans un secteur d'activité et dans une zone géographique distinctes constitue une UGT.

S'il existe de tels indices, la société effectue un test de perte de valeur afin d'évaluer si sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, est supérieure ou égale à sa valeur nette comptable. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie. Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif ou aux UGT. En l'absence de taux spécifique à l'actif testé, le taux utilisé est déterminé à partir du coût moyen du capital.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, aucun Goodwill n'a été constaté pour SODECI et il n'existe pas d'indice de perte de valeur pour les autres actifs corporels et incorporels. A lui seul, l'amortissement des autres actifs traduit la perte de valeur sur ces actifs. Aucun test de dépréciation n'a été réalisé.

37.3. Actifs courants

37.3.1. Stocks

Les stocks sont principalement constitués par des matières chimiques, les fournitures et les pièces de rechange non stratégiques nécessaires au fonctionnement des installations, à l'exploitation et à la maintenance des réseaux d'eau et d'énergie, étant rappelé que les infrastructures restent la propriété de l'autorité affermante.

Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré au prix de revient ou à leur valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. Le cas échéant, ils font l'objet d'une dépréciation.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable. L'appréciation de la valeur recouvrable prend en compte la rotation des stocks et la nature des pièces considérées.

37.3.2. Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur recouvrable, sous déduction des dépréciations tenant compte de la perte attendue sur la vie de la créance conformément au modèle simplifié d'IFRS 9 applicable aux créances commerciales. Les créances clients sont principalement des créances de l'Etat et des organismes publics.

Les créances intègrent les créances des Secteurs pour lesquelles le risque de contrepartie est supporté par ces derniers ainsi que les créances des entités opérationnelles dues au titre de leurs prestations. Les clients sont constitués de clients publics, parapublics et privés.

Concernant les clients publics et parapublics, une dépréciation est constatée pour le montant de la perte attendue sur la vie de la créance déterminée en fonction du risque de la contrepartie.

Concernant les clients privés, la perte attendue sur la vie de la créance est déterminée en tenant compte du taux de non-recouvrement constaté. Ce taux évolue notamment en fonction de :

- l'antériorité des créances : les créances présentant une antériorité supérieure à un an sont dépréciées à hauteur de 80 à 100% en fonction de la nature des clients et de l'activité à laquelle ils se rapportent ;
- la position de l'abonné – actif ou résilié : les créances des clients résiliés sont dépréciées en totalité pour la part relative aux exercices antérieurs et à hauteur de 80 à 100%, en fonction de la nature des clients et de l'activité à laquelle ils se rapportent, pour la part des créances nées sur la période ;
- l'évolution du risque de non recouvrement pour les impayés multiples de clients actifs.

Toutes les dépréciations des créances sont constituées nettes des avances sur consommations.

.

37.4. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont constitués des créances d'exploitation, des dépôts et gages, des prêts, des actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements de trésorerie réalisables à très court terme, facilement convertibles en liquidités et exposés à un risque non significatif d'évolution de valeur.

La trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie consolidé inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés à l'actif du bilan, ainsi que les découverts bancaires revêtant la nature de trésorerie.

Les méthodes suivantes sont appliquées aux actifs financiers :

- les créances, les dépôts et les gages sont comptabilisés à leur valeur nominale, l'effet de l'application de la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif n'étant pas jugé significatif. Des dépréciations sont constatées sur la base des pertes attendues ;
- les actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en capitaux propres, sur la ligne « autres éléments du résultat global » sans recyclage ultérieur en résultat ;
- les équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur, les variations de valeurs étant enregistrées en résultat financier de la période.

37.5. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes vis-à-vis des fournisseurs, les dettes financières, les instruments dérivés ayant une valeur négative et les dettes d'exploitation. En application d'IFRS 9, les dettes et les dettes financières sont évaluées initialement à leur juste valeur nette des coûts de transaction puis selon la méthode du coût amorti au taux effectif d'intérêt. La charge d'intérêt est comptabilisée en résultat financier de la période selon cette même méthode.

Les dettes financières telles que présentées à la note 16 comprennent les emprunts liés aux droits d'utilisation IFRS 16. Ces dettes de location sont inscrites au passif en contrepartie d'un droit d'utilisation d'un actif loué tel que décrit dans la note 3.1.

37.6. Avantages au personnel

Le Groupe participe à des régimes postérieurs à l'emploi, incluant les régimes de retraites et d'indemnités de fin de carrière ainsi qu'à des régimes à long terme, incluant essentiellement les gratifications d'ancienneté.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes des indemnités de fin de carrières et pour les autres avantages à long terme, les provisions sont déterminées en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédits projetées qui prévoit

que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse d'âge de départ en retraite ;
- un taux d'actualisation ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience sur le calcul des engagements. Les écarts actuariels portant sur les engagements postérieurs à l'emploi (les indemnités de départ en retraite principalement) sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Ils ne sont pas recyclés en résultat par la suite. Les écarts actuariels portant sur les engagements à long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en résultat opérationnel.

37.7. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information est alors fournie dans les notes avec les états financiers.

Les passifs éventuels correspondent soit à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Aucun passif éventuel n'a été identifié au titre des périodes présentées dans les présents états financiers.

Lorsque la société dispose d'un échéancier fiable et que l'effet de l'actualisation est significatif, les passifs sont actualisés.

37.8. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprend l'impôt à payer au titre de la période et l'impôt différé.

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est jugée probable.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté par les juridictions compétentes à la date de clôture, en fonction de l'échéance prévisionnelle de remboursement des différences temporelles. La règle du report variable est appliquée et l'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le compte de résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

37.9. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du Groupe incluent essentiellement :

- les produits liés aux activités de travaux de SODECI. Les contrats prévoient en général une obligation de performance unique correspondant à la réalisation d'un ouvrage. Le prix de l'ouvrage est prévu au contrat. Les contrats peuvent prévoir des pénalités de retard qui sont traitées comme une part variable du prix de transaction. L'obligation de performance est satisfaite en continu selon le critère d'IFRS 15.35b car le client contrôle l'actif au fur et à mesure de sa construction ;
- la rémunération des contrats d'assainissement de SODECI. Ce service est assuré en continu, et le chiffre d'affaires reconnu au fur et à mesure ;
- la rémunération de fermier de SODECI. Le client reçoit et consomme les avantages générés par la prestation (fourniture d'eau) au fur et à mesure. La rémunération du fermier sur la base du M3 est fixée par l'autorité concédante en application du mécanisme prévu au contrat. Le transfert du contrôle se fait en continu au fur et à mesure de la consommation du bien transféré (eau) ;

37.10. Estimation de l'eau en compteur

A la date d'arrêté, le volume d'eau vendu est estimé sur la base de production réelle et des historiques de rendement propres à chaque entité. En outre, cette estimation couvre une période réduite du fait de la périodicité courte de relevé des compteurs.

37.11. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est défini par différence entre l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt. Il exclut également les autres produits et charges opérationnels non courants.

37.12. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants correspondent aux produits et charges qui ne sont pas considérés comme normalement générés ou encourus dans le cadre des activités courantes du Groupe.

37.13. Principaux retraitements opérés par rapport aux comptes locaux

Depuis le 1er janvier 2018, le référentiel SYSCOHADA révisé s'applique dans les pays membres de l'espace OHADA (Organisation pour l'Harmonisation du Droit des affaires en Afrique) pour la tenue des comptes sociaux. Cette révision du référentiel converge vers les normes IFRS.

A partir du 1er janvier 2018, les retraitements du contrat d'affermage ainsi que des contrats de concession, tels qu'exposés en note 3.2.3 des présents états financiers, sont constatés directement dans les comptes locaux.

Les principaux retraitements subsistants entre les comptes locaux tels que ces comptes sont publiés par les entités et les comptes établis selon le référentiel IFRS portent sur :

- le retraitement des produits et charges du Secteur : comme précisé en note 4, SODECI est une entité collectrice pour le « Secteur » ; les ressources collectées pour le compte du Secteur ainsi que les emplois liés sont exclus du compte de résultat (redevances, taxes et surtaxes collectées), la société ne supportant pas le risque de recouvrabilité lié à ces créances. Ces ressources et les emplois afférentes sont comptabilisés au bilan dans les comptes établis selon le référentiel local.

- la comptabilisation des impôts différés actifs et passifs dans les comptes IFRS selon les principes décrits en note 3.8 des présents états financiers.

- la comptabilisation en capitaux propres des écarts actuariels liés aux avantages au personnel telle que décrite en note 3.6 des présents états financiers.

- la comptabilisation des impacts d'IFRS 16, à savoir la constatation en actifs corporels de droits d'utilisation et au passif d'obligations locatives long terme et court terme selon les principes décrits en note 3.1, la comptabilisation de dotations aux amortissements, de charges financières, l'annulation des charges de location et la comptabilisation du remboursement des obligations locatives en flux de trésorerie liés aux activités de financement.

38. Traitement des comptes du Secteur

Le secteur de l'eau potable en Côte d'Ivoire regroupe un ensemble d'acteurs institutionnels publics et privés qui concourent au fonctionnement du service public.

SODECI est une entité collectrice pour le secteur de l'eau de l'eau en Côte d'Ivoire.

La totalité de la facturation de l'eau transite par le bilan de SODECI.

Les montants ainsi collectés sont soit reversés au Secteur dès encaissement des créances correspondantes, soit font l'objet d'une compensation avec les créances de l'Etat. Dans ce dernier cas, la compensation des créances et des dettes figurant au bilan est comptabilisée sur la base des accords signés entre les parties.

Les impacts des opérations réalisées pour le compte du Secteur sur le bilan consolidé sont décrits ci-après :

- Impacts sur les postes de l'actif du bilan :

Créances clients	Les créances clients intègrent les factures émises pour le compte du Secteur au titre des ventes d'eau et non encaissées à la clôture de l'exercice. Le risque de contrepartie relatif aux créances clients du Secteur est supporté par le Secteur. Ainsi, ces créances ne font pas l'objet de dépréciation dans les comptes. Ces créances intègrent également : - Les rémunérations fermières non encaissées à la clôture de l'exercice ; - Les créances dues par le Secteur au titre des activités travaux.
Autres débiteurs	Créances sur l'Etat : - Les créances du Secteur sur l'Etat intègrant les redevances d'exploitation dues par le Secteur ;
Trésorerie	La trésorerie intègre le déficit ou l'excédent de trésorerie du Secteur résultant du besoin ou de l'excédent en fonds de roulement de celui-ci découlant des en-cours gérés pour son compte.

- Impacts sur les postes du passif du bilan :

Autres Créditeurs	Autres dettes courantes : Les autres dettes intègrent : - Les surtaxes à payer et liées aux factures clients non encaissées à la clôture de l'exercice ; -

39. Estimations de la direction

La préparation des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les estimations et hypothèses sont notamment sensibles en matière d'évaluation :

- des passifs incluant les instruments dérivés et les avantages au personnel ;
- de test de dépréciation des actifs ;
- des provisions ;
- de la part du chiffre d'affaires correspondant à l'eau en compteur et la rémunération y afférente à la date d'arrêté des comptes tel que décrit en note 3.10 « Estimation de l'eau en compteur » et la rémunération y afférente qui sont largement fondées sur des estimations de résultat et de flux de trésorerie.

Durée des contrats de location

Le Groupe détermine la durée d'un contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par :

- toute option de prolongation du contrat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- toute option de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

La norme précise que le contrat n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans l'accord de l'autre partie et en ne s'exposant, tout au plus, qu'à une pénalité négligeable. De ce fait, le Groupe a considéré que le preneur détient une option de prolongation dès lors qu'un contrat inclut une clause mentionnant que le bailleur peut s'opposer au droit au renouvellement du bail en règlant au locataire une indemnité d'éviction. L'opposition au droit au renouvellement étant considérée peu probable au vu des indemnités devant être versées. Le Groupe a estimé dans ce cas de figure qu'il y avait une certitude raisonnable d'exercer l'option de prolongation. La date de fin de contrat est alors estimée comme étant celle de la fin du contrat de concession ou d'affermage, date à laquelle les contrats seront tranférés au nouveau fermier.

Pour les contrats d'un an renouvelables par tacite reconduction et ne contenant aucune clause de versement d'indemnité au preneur, le Groupe a choisi de les traiter comme des exemptions. Ce cas est précisé par la norme IFRS 16.

40. Périmètre de consolidation

Entité	Secteur opérationnel de rattachement	Devise	31/12/2019	31/12/2018
			% d'intérêt	% d'intérêt
SODECI	Services publics d'eau en Côte d'Ivoire	XOF	100,00%	100,00%
GS2E	Autres	XOF	33,00%	33,00%
SGA2E	Autres	XOF	17,77%	17,77%

GS2E est un GIE détenu à 33% par SODECI, le reste du capital étant détenu par CIE (Une société sœur). GS2E est dirigée conjointement par SODECI et CIE, les décisions étant prises à l'unanimité. Les deux associés sont responsables indéfiniment et solidairement des dettes sociales. SODECI contrôle conjointement avec CIE une activité sous contrôle commun au sens d'IFRS 11. GS2E est intégrée à la consolidation de SODECI par intégration proportionelle.

SGA2E est une société détenue à 17,77% par SODECI qui y exerce une influence notable. SGA2E est intégrée à la consolidation de SODECI selon la méthode de la mise en équivalence.

41. Immobilisations incorporelles

(en millions de Franc CFA)	Immobilisations incorporelles en cours	Autres immobilisations incorporelles	immobilisations incorporelles
Valeur Brute au 1er Janvier 2018	**29**	**4 385**	**4 414**
Acquisitions	28	84	113
Cessions, mises au rebut	-	-	-
Reclassements (1)	(3)	3	-
Valeur Brute au 31 Décembre 2018	**55**	**4 471**	**4 527**
Acquisitions	20	75	95
Cessions, mises au rebut	(18)	-	(18)
Reclassements et autres variations	7	0	7
Valeur Brute au 31 Décembre 2019	**64**	**4 547**	**4 611**
Amortissement et dépréciation au 1er Janvier 2018	**-**	**(3 717)**	**(3 717)**
Dotations	-	(259)	(259)
Amortissement et dépréciation au 31 Décembre 2018	**-**	**(3 976)**	**(3 976)**
Dotations	-	(181)	(181)
Amortissement et dépréciation au 31 Décembre 2019	**-**	**(4 157)**	**(4 157)**
Valeur Nette au 31 Décembre 2018	**55**	**495**	**551**
Valeur Nette au 31 Décembre 2019	**64**	**390**	**454**

L'augmentation des autres immobiliations incorporelles est principalement expliquée par l'acquisition des licences MCAFEE et Microsoft 2019.

42. Actifs au titre des droits d'utilisation (IFRS16)

(en millions de Franc CFA)	Actifs au titre des droits d'utilisation IFRS16
Valeur Brute au 1er Janvier 2018	**0**
Acquisitions	-
Cessions, mises au rebut	-
Reclassements	-
Valeur Brute au 31 Décembre 2018	**0**
Transition IFRS 16	6 300
Reclassement locations financement	-
Acquisitions	40
Cessions, mises au rebut	-
Reclassements et autres variations	865
Valeur Brute au 31 Décembre 2019	**7 206**
Amortissements et dépréciations au 1er Janvier 2018	**-**
Depreciations	
Reprises sur cessions, mises au rebut	-
Reclassements	-
Amortissement et dépréciation au 31 Décembre 2018	**-**
Transition IFRS 16	(537)
Reclassement locations financement	-
Depreciations	(1 551)
Reprises sur cessions, mises au rebut	-
Reclassements	(586)
Amortissement et dépréciation au 31 Décembre 2019	**(2 673)**
Valeur Nette au 31 Décembre 2018	**0**
Valeur Nette au 31 Décembre 2019	**4 532**

43. Immobilisations corporelles

(en millions de Franc CFA)	Terrains	Constructions	Installations tech, matériel & outillage	Immobilisations corporelles en cours	Total immobilisations corporelles
Valeur Brute au 1er Janvier 2018	**558**	**23 619**	**49 097**	**808**	**74 081**
Acquisitions	-	27	5 286	5 043	10 356
Cessions, mises au rebut	-	-	(3 538)	-	(3 538)
Reclassements	-	-	-	(778)	(778)
Valeur Brute au 31 Décembre 2018	**558**	**23 646**	**50 845**	**5 073**	**80 121**
Transition IFRS 16	-	-	(5 048)	-	(5 048)
Acquisitions	20	1	4 556	4 353	8 930
Cessions, mises au rebut	-	-	(1 959)	-	(1 959)
Reclassements et autres variations	-	0	(872)	(849)	(1 721)
Valeur Brute au 31 Décembre 2019	**578**	**23 646**	**47 522**	**8 577**	**80 324**
Amortissements et dépréciations au 1er Janvier 2018	**-**	**(15 614)**	**(23 987)**	**-**	**(39 601)**
Dépréciations		(4 005)	(36 447)		(40 452)
Reprises sur cessions, mises au rebut	-	-	3 194	-	3 194
Reclassements	-	-	-	-	-
Amortissement et dépréciation au 31 Décembre 2018	**-**	**(16 477)**	**(26 390)**	**-**	**(42 866)**
Dépréciations	-	(875)	(4 298)	-	(5 174)
Reprises sur cessions, mises au rebut	-	-	1 719	-	1 719
Reclassements	-	-	586	-	586
Amortissement et dépréciation au 31 Décembre 2019	**-**	**(17 352)**	**(28 383)**	**-**	**(45 735)**
Valeur Nette au 31 Décembre 2018	**558**	**7 169**	**24 455**	**5 073**	**37 255**
Valeur Nette au 31 Décembre 2019	**578**	**6 294**	**19 139**	**8 577**	**34 589**

Les acquisitions de l'exercice s'expliquent par l'acquisition d'un nombre important de compteurs (en lien avec l'évolution du nombre d'abonnés) et de véhicules flotte.

44. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'établissent à 4 781MFCFA et correspondent à la partie de l'immeuble occupée par SODECI consacré à la location.

45. Autres actifs financiers non courants

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Dépôts, prêts cautionnements et autres créances au coût amorti	644	809
Actifs financiers non courants	**644**	**809**

La baisse par rapport à 2018 s'explique par la clôture de contrats à terme.

46. Stocks

Les stocks incluent essentiellement des pièces de rechange, des compteurs et des combustibles tels que détaillés ci-dessous :

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Stocks de combustibles	5	14
Stocks de pièces de rechange	3 096	3 685
Matériel de réseau hydraulique	9 866	8 882
Produits de traitement	1 148	744
Divers	424	449
Stocks bruts	**14 539**	**13 774**
Dépréciation des stocks	**(453)**	**(446)**
Stocks nets	**14 086**	**13 328**

Les stocks ont augmenté de 0,8 millard de franc CFA (+5,7%) par rapport au 31 décembre 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'acquisition de matériel de réseau hydraulique dans le cadre du projet hydraulique villageoise.

47. Créances clients

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Clients et comptes rattachés	159 746	151 974
Dép. clients et comptes rattachés	(41 383)	(37 776)
Total Créances clients	**118 370**	**114 206**

Le montant des créances clients est en hausse de 4,2 milliards de franc CFA par rapport à fin 2018 et en liaison avec la progression du chiffre d'affaires eau et les factures non échues sur le projet hydraulique villageoise.

L'antériorité des créances clients et comptes rattachés (hors factures à établir) est la suivante :

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
A moins d'un an	28 769	76 980
Entre un et cinq ans	70 306	74 994
A plus de cinq ans	60 671	0
Total Créances clients	**159 746**	**151 974**

48. Autres débiteurs

Les autres débiteurs s'analysent comme suit :

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	9 424	6 274
Créances sur personnel & org. sociaux	540	324
Créances fiscales	13 859	13 241
Créances d'exploitation diverses	26 588	5 888
Autres créances courantes	873	1 017
Autres débiteurs	**51 284**	**26 744**

Les créances fiscales correspondent principalement à des crédits de TVA. Les créances d'exploitation diverses correspondent aux créances à collecter auprès du Secteur. La hausse par rapport à 2018

provient de l'aggravation du déficit du Secteur et la non réalisation de l'opération de titrisation/cession du solde la dette liée aux écarts de tarifs validée en 2018.

49. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Charges constatées d'avance	667	693
Total autres actifs courants	**667**	**693**

50. Capital

(nombre de parts)	Actions ordinaires
Actions émises au 1er Janvier 2018	**9 000 000**
Actions émises au 31 Décembre 2018	**9 000 000**
Actions émises au 31 Décembre 2019	**9 000 000**

En 2018 et 2019, le capital social de SODECI se décompe en 9 millions d'actions ayant pour valeur nominale de 500 Francs CFA.

51. Dettes financières

51.1. Analyse par flux

(en millions de Franc CFA)	Emprunts auprès établiss. de crédit	Emprunts liés aux droits d'utilisation IFRS 16	Autres emprunts et dettes assimilées	Intérêts courus	Concours bancaires et financement court teme	Dettes financières
1er Janvier 2018	**3 569**	**(0)**	**1 118**	**373**	**51 674**	**56 734**
Augmentation (Inv Emp)	-	-	6 046	6	-	6 052
Diminution (Cess Remb.)	(1 215)	-	(2 247)	(8)	-	(3 470)
Variation du bas de bilan	-	-	-	(364)	(2 155)	(2 519)
31 Décembre 2018	**2 355**	**(0)**	**4 917**	**6**	**49 520**	**56 797**
Transition IFRS 16	-	3 245	(2 498)	-	62	810
Augmentation (Inv Emp)	-	12	3 785	-	-	3 797
Diminution (Cess Remb.)	(1 288)	(260)	(2 861)	(4)	-	(4 412)
Variation du bas de bilan	-	-	-	-	4 146	4 146
31 Décembre 2019	**1 067**	**3 323**	**3 017**	**2**	**53 728**	**61 137**

51.2. Analyse par nature (courant et non courant)

Les dettes financières du Groupe s'analysent comme suit :

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Courant	Non courant
Emprunts auprès établiss. de crédit	1 067	865	202
Emprunts liés aux droits d'utilisation IFRS 16	3 323	1 846	1 478
Autres emprunts et dettes assimilées	3 017	-	3 017
Intérêts courus	2	2	-
Concours bancaires et financement court teme	53 728	53 728	-
Dettes financières	**61 137**	**56 440**	**4 697**

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2018	Courant	Non courant
Emprunts auprès établiss. de crédit	2 355	2 153	202
Autres emprunts et dettes assimilées	4 917	2 009	2 908
Intérêts courus	6	6	-
Concours bancaires et financement court teme	49 520	49 520	-
Dettes financières	**56 797**	**53 687**	**3 110**

Ventilation des dettes financières par échéance

La ventilation par échéance du total des dettes financières est la suivante :

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
A moins d'un an	56 440	53 687
Entre un et cinq ans	3 229	3 013
A plus de 5 ans	1 468	97
Total dettes financières	**61 137**	**56 797**

52. Avantages au personnel

La provision pour avantages au personnel comprend la provision pour avantages postérieurs à l'emploi et la provision pour avantages à long terme :

(en millions de Franc CFA)	Exercice clos au 31 Décembre 2019	Exercice clos au 31 Décembre 2018
Avantages postérieurs à l'emploi	3 050	3 205
Avantages à long terme	892	839
Avantages au personnel	**3 942**	**4 044**

52.1. Avantages postérieurs à l'emploi

La provision pour engagement de retraite correspond au régime d'indemnité de départ en retraite (IDR).

La variation de la provision comptabilisée au bilan s'analyse comme suit :

Avantages postérieurs à l'emploi	Valeur actualisée de l'obligation (DBO) 2019	Valeur actualisée de l'obligation (DBO) 2018
Ouverture	**3 205**	**3 590**
Coût des services rendus	623	484
Charges d'intérêts	73	66
Prestations versées	(853)	(936)
Gains et pertes actuariels et autres mouvements	0	0
Clôture	**3 050**	**3 205**

52.2. Autres avantages à long terme

Les montants comptabilisés au passif au titre de ces régimes s'analysent comme suit :

Avantages à long terme	Valeur actualisée de l'obligation (DBO) 2019	Valeur actualisée de l'obligation (DBO) 2018
Ouverture	**839**	**799**
Coût des services rendus	64	59
Charge d'intérêts	5	5
Prestations versées	(16)	(24)
Clôture	**892**	**839**

Les autres avantages à long terme intègrent essentiellement les médailles du travail.

52.3. Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles sont déterminées par entité juridique en fonction de leur implantation géographique et des observations historiques (taux de turn-over, taux de progression des salaires). Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

Synthèse des engagements	
Taux d'actualisation	3,00%
Taux de turn-over	1,00%
Taux de progression des salaires	3,00%
Table de mortalité	Table CIMA 96

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, les principales hypothèses actuarielles retenues étaient :

Synthèse des engagements	
Taux d'actualisation	6,00%
Taux de turn-over	1,00%
Taux de progression des salaires	3,00%
Table de mortalité	Table CIMA 96

53. Provisions

La variation des provisions sur l'exercice comprend les éléments suivants :

(en millions de Franc CFA)	Provision pour litiges	Autres provisions pour risques	Total
1er Janvier 2018	**1 046**	**807**	**1 852**
Dotations	57	330	387
Reprises utilisées	(78)	-	(78)
31 Décembre 2018	**1 024**	**1 137**	**2 161**
Dotations	7	330	337
Reprises utilisées	(43)	(417)	(460)
31 Décembre 2019	**987**	**1 050**	**2 037**

Les reprises de provisions de l'exercice 2018 portent essentiellement sur le dénouement de litiges. Les reprises de provisions de l'exercice 2019 font suite à la comptabilisation sur l'exercice d'une perte du même montant, correspondant à l'écart sur le solde de la compensation entre les dettes et créances avec l'Etat de Côte d'Ivoire pour la période 2009-2011. Cet écart avait été provisionné en 2013

54. Impôts différés

(En millions de Franc CFA)	Au 1er Janvier 2018	Résultat	OCI	Autres	Au 31 Décembre 2018	Résultat	OCI	Autres	Au 31 Décembre 2019
Immeubles de placement	(1 328)	66			(1 262)	66			(1 195)
Avantages au personnel	1 344	(89)			1 255	(52)			1 203
Provisions non déductibles	1 493	74			1 567	4			1 571
Autres différences temporaires	(34)	(88)	(10)	43	(89)	(123)	42	9	(161)
Total impôts différés	**1 475**	(36)	(10)	43	**1 472**	(105)	42	9	**1 418**
Impôts différés - actif	**1 475**				**1 472**				**1 418**
Impôts différés - passif									

Les impôts différés correspondent principalement à une créance d'impôt future relative à la déductibilité des avantages aux personnels et aux provisions pour dépréciation d'actif circulant.

55. Autres créditeurs

Les autres créditeurs s'analysent comme suit :

(en millions de Franc CFA)	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Dettes sociales	5 033	4 348
Dettes fiscales	11 697	12 574
Autres dettes	35 393	32 034
Autres créditeurs	**52 123**	**48 956**

Les dettes fiscales portent principalement sur la TVA non encaissée par conséquent non exigible

Les autres dettes sont constituées essentiellement des avances sur consommations versées par les clients lors de leur abonnement. La hausse par rapport à 2018 est principalement lié au Dividende 2018 non encore versé à l'actionnaire.

56. Autres passifs d'exploitation courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

(en millions de Franc CFA)	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Clients- Avances et acomptes reçus	11 786	7 601
Dettes sur acquisition d'actifs - courant	842	561
Passifs courants	**12 704**	**8 251**

Les avances versées par les clients sont liées essentiellement à l'activité travaux.

57. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires consolidés s'analysent comme suit :

(en millions de Franc CFA)	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Ventes de marchandises	62 315	57 151
Production vendue de services	35 914	42 923
Produits des activités ordinaires	**98 229**	**100 074**

Le chiffre d'affaires à fin Décembre 2019 est en retrait de 1 845 MFCFA par rapport à Décembre 2018 avec les variations suivantes :

- La croissance des volumes d'eau vendus (+ 5 145 MFCFA) en lien avec l'évolution de la production ;
- Le retrait de l'activité Travaux (- 8 466 MFCFA) avec la fin de réalisation en 2018 de certains chantiers à chiffre d'affaires important qui n'ont pas eu d'équivalent sur l'exercice 2019 ;
- La mise en œuvre du projet Hydraulique villageoise sur l'exercice 2019 (+ 3 537 MFCFA) avec la réparation et le remplacement de plus de 1000 pompes sur toute l'étendue du territoire ;
- La baisse du chiffre d'affaires branchements avec une demande plus forte des branchements en 2018
- La hausse des autres prestations (+ 331 MFCFA) avec la constatation d'un produit exceptionnel de 274 MFCFA issu du remboursement par le Fonds de Développement et de Formation Professionnelle (FDFP) des formations administrées aux agents de l'exploitation ;
- La baisse du chiffre d'affaires Assainissement (- 352 MFCFA) en raison de la réalisation en 2018 de travaux d'exploitation importants.

58. Informations sectorielles

SODECI répartit son information financière par secteur opérationnel comme prescrit par la norme IFRS 8. Elle considère que les secteurs opérationnels dans lesquelles elle opèrent correspondent aux entité légales du Groupe, leur activité étant matériellement différente.

58.1. Bilan par secteur d'activité

31 Décembre 2019 - (en millions de Franc CFA)	Services publics d'eau en Côte d'Ivoire (SODECI)	GS2E	SGA2E	Eliminations Inter-segment	Comptes IFRS publiés
Goodwill	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	318	136	-	-	454
Actifs au titre des droits d'utilisation (IFRS16)	3 993	539	-	-	4 532
Immobilisations corporelles	34 123	467	-	-	34 589
Immeubles de placement	4 781	-	-	-	4 781
Actifs financiers non courants	633	10	-	-	644
Autres actifs non courants	1 400	18	-	-	1 418
Titres mis en équivalence	-	-	17	-	17
Eliminations inter-secteurs	220	(211)	(9)		-
Total des actifs non courants	**45 468**	**959**	**8**	**-**	**46 435**
Stocks	14 085	0	-	-	14 086
Autres actifs courants	169 937	1 554	-	(1 171)	170 320
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 858	1 293	-	-	8 151
Total des actifs courants	**190 880**	**2 847**	**-**	**(1 171)**	**192 557**
Total actif	**236 348**	**3 806**	**8**	**(1 171)**	**238 992**
Emprunts et dettes financières non courantes	3 219	-	-	-	3 219
Avantages au personnel	3 902	40	-	-	3 942
Emprunts liés aux droits d'utilisation IFRS 16 - non courant	1 209	268	-	-	1 478
Provisions	2 037	-	-	-	2 037
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-
Total des passifs non courants	**10 368**	**308**	**-**	**-**	**10 676**
Emprunts et dettes financières courantes	54 446	149	-	-	54 595
Emprunts liés aux droits d'utilisation IFRS 16 - courant	1 507	339	-	-	1 846
Provisions - part courante	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 394	1 456	-	(1 164)	85 686
Autres créditeurs	50 648	1 482	-	(7)	52 123
Dettes d'impôt exigible	948	-	-	-	948
Autres passifs courants	12 628	76	-	(0)	12 704
Total des passifs courants	**205 570**	**3 501**	**-**	**(1 171)**	**207 901**
Total passif et capitaux propres	**236 349**	**3 806**	**8**	**(1 171)**	**238 992**
Actifs nets	**20 410**	**(3)**	**8**	**(0)**	**20 415**

31 Décembre 2018 - (en millions de Franc CFA)	Services publics d'eau en Côte d'Ivoire (SODECI)	GS2E	SGA2E	Eliminations Inter-segment	Comptes IFRS publiés
Goodwill	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	385	165	-	-	551
Actifs au titre des droits d'utilisation (IFRS16)	0	-	-	-	0
Immobilisations corporelles	36 340	915	-	-	37 255
Immeubles de placement	5 046				5 046
Actifs financiers non courants	799	10	-	-	809
Autres actifs non courants	1 463	9	-	-	1 472
Titres mis en équivalence	-	-	22	-	22
Eliminations inter-secteurs	220	(211)	(9)		-
Total des actifs non courants	**44 253**	**888**	**14**	**-**	**45 156**
Stocks	13 326	2	-	-	13 328
Autres actifs courants	140 751	1 784	-	(893)	141 642
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 749	6	-	-	6 755
Total des actifs courants	**160 826**	**1 792**	**-**	**(893)**	**161 725**
Total actif	**205 079**	**2 680**	**14**	**(893)**	**206 881**
Emprunts et dettes financières non courantes	2 846	264	-	-	3 110
Avantages au personnel	4 011	33	-	-	4 044
Emprunts liés aux droits d'utilisation IFRS 16 - non courant	0	-	-	-	0
Provisions	2 161	-	-	-	2 161
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-
Total des passifs non courants	**9 018**	**297**	**-**	**-**	**9 315**
Emprunts et dettes financières courantes	53 036	651	-	-	53 687
Emprunts liés aux droits d'utilisation IFRS 16 - courant	(0)	-	-	-	(0)
Provisions - part courante	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 063	1 099	-	(870)	65 292
Autres créditeurs	48 442	524	-	(11)	48 956
Dettes d'impôt exigible	1 294	-	-	-	1 294
Autres passifs courants	8 162	100	-	(11)	8 251
Total des passifs courants	**175 997**	**2 374**	**-**	**(893)**	**177 479**
Total passif et capitaux propres	**205 078**	**2 681**	**14**	**(893)**	**206 881**
Actifs nets	**20 064**	**9**	**14**	**0**	**20 087**

58.2. Investissements de l'exercice par secteur d'activité

31 Décembre 2019 (en millions de Franc CFA)	Services publics d'eau en Côte d'Ivoire (SODECI)	GS2E	SGA2E	Comptes IFRS
Investissements corporels	8 763	208	-	8 970
Investissements incorporels	39	56	-	96

31 Décembre 2018 (en millions de Franc CFA)	Services publics d'eau en Côte d'Ivoire (SODECI)	GS2E	SGA2E	Comptes IFRS
Investissements corporels	9 884	472	-	10 356
Investissements incorporels	11	101	-	112

58.3. Résultat de l'exercice par secteur d'activité

31 Décembre 2019 (en millions de Franc CFA)	Services publics d'eau en Côte d'Ivoire (SODECI)	GS2E	SGA2E	Eliminations Inter-secteurs	Comptes IFRS publiés
Production vendue de services	33 941	1 973	-		35 914
Vente de marchandises	62 315	-	-		62 315
Inter-secteurs	222	1 064	-	(1 286)	-
Produits des activités ordinaires	**96 478**	**3 037**	**-**	**(1 286)**	**98 229**
Total des charges d'exploitation et opérationnelles	(81 407)	(2 305)	-	1 286	(82 425)
Impôts et taxes	(1 810)	(38)	-	-	(1 848)
Dotations aux provisions nettes	(3 384)	-	-	-	(3 384)
EBITDA	**9 878**	**693**	**-**	**0**	**10 572**
Dotations nette aux amortissements	(6 447)	(633)	-	-	(7 080)
Résultat opérationnel	**3 431**	**60**	**-**	**0**	**3 491**
Charges et produits financiers	805	(60)	-	-	744
Résultat avant impôt	**4 235**	**(0)**	**-**	**0**	**4 235**
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-	(2)	-	(2)
Impôt sur les bénéfices	(1 055)	3	-	-	(1 052)
Résultat net de l'exercice	**3 180**	**3**	**(2)**	**0**	**3 181**

31 Décembre 2018 (en millions de Franc CFA)	Services publics d'eau en Côte d'Ivoire (SODECI)	GS2E	SGA2E	Eliminations Inter-secteurs	Comptes IFRS publiés
Production vendue de services	41 017	1 906	-		42 923
Vente de marchandises	57 151	-	-		57 151
Inter-secteurs	265	1 026	-	(1 291)	-
Produits des activités ordinaires	**98 433**	**2 932**	**-**	**(1 291)**	**100 074**
Total des charges d'exploitation et opérationnelles	(82 717)	(2 452)	-	1 291	(83 878)
Impôts et taxes	(1 694)	(58)	-	-	(1 752)
Dotations aux provisions nettes	(4 141)	-	-	-	(4 141)
EBITDA	**9 881**	**422**	**-**	**-**	**10 303**
Dotations nette aux amortissements	(6 503)	(389)	-	-	(6 892)
Résultat opérationnel	**3 378**	**33**	**-**	**-**	**3 410**
Charges et produits financiers	749	(33)	-	-	716
Résultat avant impôt	**4 126**	**0**	**-**	**-**	**4 126**
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-	5	-	5
Impôt sur les bénéfices	(1 209)	(1)	-	-	(1 210)
Résultat net de l'exercice	**2 918**	**(1)**	**5**	**-**	**2 921**

59. Achats consommés

Les achats consommés intègrent principalement :

- les fournitures et matériaux utilisés dans le cadre de l'activité travaux, de maintenance, de raccordement et de branchement ;
- les matières consommées dans le cadre de la production d'eau ainsi que de l'entretien des matériels et ouvrages d'exploitation.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, les achats consommés s'élèvent à 39,2 milliards de franc CFA, contre 37 milliards de franc CFA au 31 décembre 2018 en lien avec la hausse des volumes d'eau produits.

60. Charges externes

Les charges externes intègrent notamment :

- les coûts de sous-traitance dans le cadre de l'activité travaux ;
- les charges de location pour les contrats n'entrant pas dans le scope d'IFRS 16 ;
- les frais de mission et de déplacement ;
- les charges d'assurance et les honoraires ;
- les coûts d'inspections.

Les charges externes s'élèvent à 23,5 milliards de franc CFA en 2019 contre 26,8 milliard de franc CFA. La diminution de – 3,3 milliards de franc CFA des charges externes de l'exercice 2019 est principalement liée à l'économie enregistrée sur les charges de sous traitance en raison de la baisse constatées sur l'activité travaux.

61. Charges de personnel

Les charges de personnel sont en baisse de 0,1 milliard de franc CFA. Cette variation est principalement expliquée par la croissance des effectifs et d'importants départs à la retraite :

(en millions de Franc CFA)	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Salaires et traitements	(18 976)	(19 120)
Provisions engagements de retraite	(7)	(1)
Total des charges de personnel	**(18 983)**	**(19 121)**

L'effectif salarié de Sodeci pour les exercices clos aux 31 décembre 2019 et 2018 s'établit comme suit :

	GS2E	SODECI	Total
Effectif 2019			
CDI	65	2 460	2 525
CDD	53	257	310
Total 2019	**118**	**2 717**	**2 835**
Effectif 2018			
CDI	65	2 292	2 357
CDD	53	389	442
Total 2018	**118**	**2 681**	**2 799**

62. Impôts et taxes

Les impôts et taxes incluent les taxes foncières et patentes.

Ce poste de 1,7 milliard de franc CFA en 2018 à 1,8 milliard de franc CFA en 2019 soit une augmentation de 0,1 milliard de franc CFA.

63. Autres produits et charges d'exploitation

(en millions de Franc CFA)	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Autres produits d'exploitation	72	117
Autres charges d'exploitation	(686)	(783)
Total des autres produits et charges d'exploitation	**(614)**	**(665)**

64. Autres produits et charges opérationnels

(en millions de Franc CFA)	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Autres produits opérationnels	**57**	**(20)**
Plus ou moins values sur cessions d'actifs et mises au rebut	(253)	(285)
Plus ou moins values sur cessions d'actifs et mises au rebut	**(253)**	**(285)**
Total des autres produits et charges opérationnels	**(195)**	**(305)**

Les autres produits et charges opérationnels correspondent principalement aux mise au rebus d'actif corporel.

65. Coût de l'endettement financier

Les différentes composantes du coût de l'endettement financier sont les suivantes :

(en millions de Franc CFA)	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Coût de l'endettement financier brut	**(684)**	**(613)**
Revenus des équivalents de trésorerie	1 502	1 365
Produits financiers	**1 502**	**1 365**
Coût de l'endettement financier net	**819**	**752**

Le coût de l'endettement financier s'établit à 819 MCFA en hausse de 67 MCFA et concerne principalement :

- Les intérêts des emprunts
- Les intérêt sur dette locative IFRS 16
- Les revenus des équivalents de trésorerie

66. Impots sur les bénéfices

La charge d'impôt s'analyse de la manière suivante :

(en millions de Franc CFA)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Produit (charge) d'impôt courant	(948)	(1 174)
Impôts différés	(104)	(35)
Total de la charge d'impôt	(1 052)	(1 210)

Le taux d'impôt effectif se détermine comme suit :

(en millions de Franc CFA)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net de la période	3 181	2 921
Quote-part de résultat dans les entreprises mise en équivalence	(2)	5
Charge d'impôt	(1 052)	(1 210)
Résultat avant impôt et résultat des entités consolidées par mise en équivalence	**4 235**	**4 126**
Taux d'impôt théorique	*25,00%*	*25,00%*
Charge d'impôt théorique	(1 059)	(1 032)
Abattement CA		19
Autres différences permanentes et réductions d'impôts	7	(188)
Charge d'impôt effective	(1 052)	(1 201)
Taux effectif d'impôt	***24,83%***	***29,11%***

67. Instruments financiers

L'analyse des instruments financiers par catégorie s'établit comme suit :

	31 Décembre 2019		31 Décembre 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants	644	644	809	809
Créances clients	118 370	118 370	114 206	114 206
Autres débiteurs	51 284	51 284	26 744	26 744
Autres actifs courants	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents	8 151	8 151	6 755	6 755
Total actifs financiers	**178 448**	**178 447**	**148 515**	**148 514**
Passifs financiers				
Dettes financières non courantes	3 219	3 219	3 110	3 110
Instruments financiers passifs	-	-	-	-
Dettes financières courantes	54 595	54 595	53 687	53 687
Dettes fournisseurs	85 686	85 686	65 292	65 292
Autres créditeurs	52 123	52 123	48 956	48 956
Autres passifs financiers courants	13 652	13 652	9 545	9 545
Total passifs financiers	**209 274**	**209 274**	**180 589**	**180 589**

31 Décembre 2019	Niveaux	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global Non recyclable	Juste valeur par autres éléments du résultat global Recyclable	Coût amorti
Actifs financiers						
Actifs financiers non courants		644				644
Créances clients		118 370				118 370
Autres débiteurs		51 284				51 284
Trésorerie et équivalents	1	8 151	8 151			
Total actifs financiers		**178 448**	**8 151**	**-**	**-**	**170 297**
Passifs financiers						
Dettes financières non courantes		3 219				3 219
Dettes financières courantes		54 595				54 595
Dettes fournisseurs		85 686				85 686
Autres créditeurs		52 123				52 123
Autres passifs financiers courants		13 652				13 652
Total passifs financiers		**209 274**	**-**	**-**	**-**	**209 274**

31 Décembre 2018	Niveaux	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global Non recyclable	Juste valeur par autres éléments du résultat global Recyclable	Coût amorti
Actifs financiers						
Actifs financiers non courants		809				809
Créances clients		114 206				114 206
Autres débiteurs		26 744				26 744
Trésorerie et équivalents	1	6 755	6 755			
Total actifs financiers		**148 515**	**6 755**	**-**	**-**	**141 760**
Passifs financiers						
Dettes financières non courantes		3 110				3 110
Dettes financières courantes		53 687				53 687
Dettes fournisseurs		65 292				65 292
Autres créditeurs		48 956				48 956
Autres passifs financiers courants		9 545				9 545
Total passifs financiers		**180 589**	**-**	**-**	**-**	**180 589**

Les tableaux présentés ci-dessus indiquent conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7 les actifs et passifs du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur mode d'évaluation.

Les niveaux de classification sont définis comme suit :

- Niveau 1 : prix coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour instrument similaire, ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables.

68. Engagements hors bilan

(en millions de Franc CFA)	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Garanties de bonne exécution des marchés/contrats	9 284	5 497
Cautions fiscales et douanières	400	400
Engagements donnés liés aux activités opérationnelles	**9 684**	**5 897**
Engagements donnés	**9 684**	**5 897**
Garanties opérationnelles	21 683	22 842
Engagements reçus	**21 683**	**22 842**

- **Engagements donnés**

Les engagements donnés hors bilan liés aux activités opérationnelles intègrent les garanties données par le Groupe au titre des contrats et marché notamment des garanties de bonne fin d'exécution dans le cadre de la conclusion de contrats de concessions. Ces engagements intègrent également les cautions fiscales et douanières.

- **Engagements reçus**

Ces engagements intègrent les engagements reçus de fournisseurs dans le cadre des activités opérationnelles courantes et d'approvisionnement (négoce).

69. Parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de SODECI et de ses filiales mentionnées dans la note 6. Les parties liées intègrent les actionnaires de SODECI dont la société ERANOVE, ainsi que les transactions réalisées avec les mandataires sociaux de cette dernière.

69.1. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants intègrent les rémunérations des équipes de direction du Groupe et des filiales. Pour les exercices présentés, les rémunérations versées aux dirigeants ont été les suivantes :

(en milliers de Franc CFA)	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Rémunérations fixes	1 032 881	1 145 765
Rémunérations - part variable	295 983	238 922
Indemnités	1 028 837	475 914
Autres avantages	253 401	230 690
	0	0
Total	2 611 102	2 091 291

La hausse sur 2019 est principalement imputable aux indemnités de départs sur cet exercice.

69.2. Autres parties liées

Les sociétés liées à SODECI sont les suivantes :

- Associés : Eranove SA et SIDIP : Eranove SA exerce une activité de négoce avec SODECI ;
- Filiales mise en équivalence : SGA2E et GS2E : GS2E exerce en outre une activité de prestation de service auprès de SODECI ;
- Sociétés sœurs : SODECI est également lié aux sociétés consolidées par ERANOVE SA sa société mère : CIE, SDE et Eranove Côte d'Ivoire. CIE exerce une activité de négoce avec SODECI.

Les transactions impliquant les sociétés liées ont eu les impacts suivants sur les comptes de SODECI :

Transactions avec des sociétés liées - 31/12/2019	GS2E	SGA2E	Eranove SA	SIDIP	Eranove Côte d'Ivoire	CIE	SDE
Type	*Filiale Intégration proportionnelle*	*Filiale MEE*	*Associé*	*Associé*	*Société sœur*	*Société sœur*	*Société sœur*
Bilan							
Titres mis en équivalence	-	17	-	-	-	-	-
Compte courant actif	12	-	-	-	-	-	-
Créances d'exploitation	812	67	-	54	-	2 049	174
Compte courant passif	-	-	-	-	-	-	-
Dette d'exploitation	2 320	-	14 883	-	8	6 169	-
Compte de résultat							
Produits ordinaires	451	-	10	-	-	6 101	-
Achats matières et fournitures	-	-	(7 665)	-	-	(5 044)	-
Charges externes	(2 160)	-	(750)	-	-	(2 585)	-
Charges financières	-	-	(19)	(3)	-	-	-

Transactions avec des sociétés liées - 31/12/2018	GS2E	SGA2E	Eranove SA	SIDIP	Eranove Côte d'Ivoire	CIE	SDE
Type	*Filiale Intégration proportionnelle*	*Filiale MEE*	*Associé*	*Associé*	*Société sœur*	*Société sœur*	*Société sœur*
Bilan							
Titres mis en équivalence	-	22	-	-	-	-	-
Compte courant actif	20	-	-	-	-	-	-
Créances d'exploitation	436	13	30	37	-	3 138	230
Compte courant passif							
Dette d'exploitation	1 331	-	8 749	-	3	3 744	141
Compte de résultat							
Produits ordinaires	538	-	223	-	-	6 015	-
Achats matières et fournitures	-	-	(8 791)	-	-	(4 311)	-
Charges externes	(2 083)	-	(1 058)	-	-	(2 585)	-
Charges financières	-	-	-	(8)	-	-	-

70. Evénements postérieurs à la clôture

En lien avec la signature du protocole d'accord d'apurement des créances de la SODECI sur l'Etat de Côte d'Ivoire le 22 mars 2018, une seconde convention de titrisation pour le solde des créances (soit 56,1 millions d'euros) a été signée le 10 février 2020.

L'épidémie du coronavirus qui sévit depuis le début de l'année 2020 n'a pas d'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019.
À la suite de l'apparition du 1er cas de COVID-19 en Côte d'Ivoire à la mi-mars 2020, des mesures ont été prises par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le but de contenir la pandémie et de soutenir les populations. Parmi celles-ci, les dispositions ci-après ont un impact direct sur les activités de la SODECI :

- La fermeture des établissements scolaires, des lieux de divertissements et des restaurants.
- L'instauration d'un couvre-feu de 21h à 5h du matin.
- Le confinement progressif des populations.
- Le report de 3 mois du paiement des factures des clients privés/ménages dont les dates limites de paiement étaient initialement fixées à avril et mai 2020.
- La prise en charge par l'Etat des factures d'eau devant être payées en avril et en mai 2020 pour les clients ayant consommé uniquement dans la tranche sociale.

Les mesures de prises en charge par l'Etat des consommations des clients privés ménages ayant consommé uniquement au tarif social (828 millions de FCFA) et de report des dates de limites de paiement des factures des ménages vont créer un déficit prévisionnel des encaissements sur le deuxième trimestre estimé à 11 milliards de FCFA.

Le prolongement de la crise pourrait impacter les délais et le taux de recouvrement des clients professionnels et industriels fragilisé par la crise. Des simulations sont en cours avec les autorités de Tutelle pour évaluer les mesures palliatives qui seront nécessaires pour atténuer les impacts de la crise sur l'équilibre financier et la trésorerie du secteur